Plan Local d'Urbanisme de LAFOUYARE – Favrier 2018 – Dossiar d'approbation 1- Rapport de présentation

N 1 - Occupations et utilisations du sol

Cet article permet d'interdire, dans cette zone à dominante naturelle, l'ensemble des constructions ou installations nouvelles homis celles nécessaires aux services publics ou d'intéret collectif.

En secteur Np.Ns, Ny et NL, toute occupation ou utilisation des sols est interdite du fait de la sensibilité de ces espaces hormis liès à la vocation de ces secteurs. Les abris ou serres nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisés dès lors qu'ils ne sont pas impactant sur

merdites

N 13 - Espaces libres Po et plantations, espaces boisés classes se	N 12 - Stationnement ins	N 11 - Aspect extérieur des constructions et l'in aménagement de leurs lei abords	N 10 - Hauteur Comaximale des l'e	Pc	N.9 Emprise au soi Pe	N 8- Implantation des constructions les unes C. par rapport aux autres co sur une même su propriété	N.7. Implantation des constructions par du frapport aux limites de séparatives	N 6 - Implantation des constructions par du rapport aux voies et que emporses publiques	N.5 - Caractéristiques des terrains	N 4 - Desserte par les L	N 3 - Accès et voirie   C
Pour faciliter l'intégration des aménagements au paysage local, les essences locales sont obligatoires en secteur NL.	Cet article impose que le stationnement des véhicules corresponde aux besoins des constructions ou installations autorisées et soit assuré en dehors des voies œuvertes à la circulation publique.	Cel artible met en place des régles dont l'objet est d'assurer le respect des constructions déjà existantes et l'intégration sans heurt dans le tissu urbain existant : pentes de toiture, leintes de toiture en mettre en œuvre, leintes des façades	Cet article met en œuvre des dispositions permettant de mettre en cohérence les constructions à venir avec l'existant et permettant l'édification de bâtiments hauts pour des exigences techniques.	Pour le reste de la zone, cet article est non réglementé du fait même des caractéristiques spécifiques de cette zone : les bâtiments à construire seront peu nombreux et édifiés sur de vastes propriétés fonctières	L'emprise au sol totale du secteur NL (incluant les constructions déjà existantes implantée) est fixée à 10% de l'unité foncière afin de limiter le risque de mitage en zone naturelle qui n'à pas pour vocation principale de permettre la construction.	Cet article est non règlementé du fait même des caractéristiques spécifiques de cette zone : les bâliments à construire seront très peu nombreux, édifiés pour la plupart sur de vastes propriétés foncières et limités en superficie.	Cet article pose une condition d'implantation des constructions soit en limite séparative soit à 3 mètres minimum des limites séparatives afin de prendre en compte l'ampleur supposer des futurs bâtiments à édifier et des aires de manœuvre nécessaires aux véhicules usagers de ce type de zone.	Cet article pose des conditions de recul importantes des constructions, notamment par rapport aux routes départementales, au regard de l'ampleur supposer des futurs bâtiments à édifier, notamment pour des questions de sécurité des accès sur les routes suivant leur importance.	Supprime.	L'objectif est que soit raccordée toute construction nouvelle aux réseaux collectifs indispensables à la gonstruction, dans un contexte où les réseaux ne sont pas présents sur l'ensemble de la zone agricole N.	Cet article pose les conditions de création d'accès de manière à s'adapter au tissu rural peu dense (en intégrant les exigences de la sécurité civile) et de gérer les flux de véhicules.

URBAM, utransfer prefines, GEREA, regimee's westepins L. HLS, on signs opty. V. BUCHMANN, accessed up by -172.

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Févres 2018 - Dossier d'approbation I- Rapport de présentation

N 16 - Obligations imposees aux constructions, travaux, installations et aménagements en matière d'infrastructures et réseaux de communications	N 15 - Obligations imposées aux constructions, travalux, installations en maitre de material de performances de performances et environnementales	N 14 - Coefficient d'Occupation du Sol
ons aux.  et et cet article est non réglementé dans un contexte de desserte en réseaux de communications électroniques encore peu développé sur le territoire communal.  et de	Du fait des contraintes lechniques possibles auxquelles peuvent être soumises les constructions dans cette zone, cet article est non réglementé.	Supprine.

# 4. SURFACES DEGAGEES AU PLAN LOCAL D'URBANISME

electroniques

En zone Ns, Ny et NL, sont autorisés des les activités ou aménagements en lien avec la vocation du secteur.

L'objectif de la zone N est aussi la mise en valeur environnementale et paysagère, d'où l'importance de signifier les conditions spécifiques aux constructions dans le cadre des cônes de vue identifiés au titre des éléments de

N.2. Occupations et utilisations du sol utilisations du sol soumises à des

En application de la LAAAF et de la loi Macron, les extensions et les annexes aux constructions existantes à vocation d'habitation sont autorisées sous conditions afin de permettre l'entretien et la mise en valeur des constructions déjà existantes et non agricoles et le changement de destination également pour les bâtiments

conditions particulières

repérés au plan de zonage.

#### 4.1. Tableau des surfaces

Le tableau suivant reprend l'ensemble des zones définies par le Plan Local d'Urbanisme, ainsi que leur surface, présentées en proportion de la superficie communale et en fonction du total des surfaces libres de construction dégagées, notamment pour les zones à vocation d'habitat.

****	F	Total UB			1-,		6		Total UA	The second secon		W	Zones
Le Bourg (S)	Le Bourg (N)		Peuchaud (S)	Peuchaud (O)	Peuchaud (Est)	Peuchaud (N)	Le Bourg	Le Bourg		Peuchaud	Peuchaud	Le Bourg	Secteur
1,98	2,70	11,28	1,57	0,49	0,67	2,97	0,87	4,72	8,53	0,98	0,81	6,74	Surface totale de la zone (ha)
0,52	2,31	1,79	0,32	0,07	0,41	0,50	0,17	0,32	0,30	0,00	0,00	0,30	Surfaces disponibles "libres" (ha)*
0,09	0,41	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,27	0,48	0,07	0,00	0,41	Surfaces disponibles "densifiables" (ha)**
0,61	2,72	2.06	0,32	0,07	0,41	0,50	0,17	0,59	0,78	0,07	0,00	0,71	Surfaces disponibles "libre + densifiables" (ha)
0,08%	0,10%	0,44%	0,06%	0,02%	0,03%	0,11%	0,03%	0,18%	0,33%	0,04%	0,03%	0,26%	Surfaces totales en % du territoire communal
0.02%	0,11%	0,08%	0,01%	0,00%	0,02%	0.02%	0,01%	0,02%	0,03%	0,00%	0,00%	0,03%	Surfaces disponibles en % du territoire communal

URBAN, urbandes quiriens. GEREA, regionens eresignes 1. HLS, payrigide do Fig. V. BUCHRANNI aroldisso de Fig. +173 -

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1- Rayport de precentation

TOTAL zones inconstructibles	TOTAL zones N	Z	N.p	Z	Total A	Ap	A	TOTAL zones constructibles	Total Ns	N.S	Total Ny	N/W	Total UY		VV	Total UX	Ç,	Total 2AUy	2AUy	Total 1AU	1AU	Total UE	Zones
										Le Sablard		Le Sablard			Le Sablard		Piconat-Nord		Le Sablard		Peuchaud (O)		Secteur
2443,40	1917,39	0,83	191,62	1724,95	526,01	13,23	512,78	136,60	20,33	20,33	100,60	100,60	8,80	4,59	4,20	1,53	1,53	15,03	15,03	1,18	1.18	4,68	Surface totale de la zone (ha)
								35,60	0,00	0,00	24,58	24,58	4,59	4.59	0,00	0,32	0,32	15,03	15,03	1,18	1,18	2,84	Surfaces disponibles "libres" (ha)"
								1,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	Surfaces disponibles "densiflables" (ha)"
								36,85	0,00	0,00	24,58	24,58	4,59	4,59	0,00	0,32	0,32	15,03	15,03	1,18	1,18	3,33	Surfaces disponibles "libre + densifiables" (ha)
94,71%	74,32%	0,03%	7,43%	66,88%	20,39%	0,51%	19,88%	5,29%	0,79%	0,79%	3,90%	3,90%	0,34%	0,18%	0,16%	0,06%	0,06%	0,58%	0,58%	0,05%	0,05%	0,18%	Surfaces totales en % du territoire communal
								1,43%	0,00%	0,00%	0,95%	0,95%	0,18%	0,18%	0,00%	0,01%	0,01%	0,58%	0,58%	0,05%	0,05%	0,13%	Surfaces disponibles en % du terribire communal

Au regard des dispositions du SCoT: Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE – Février 2018 – Cossier d'approbation 1-Rapport de presentation Modelités d'urbanisation 50% en périmètre agglomérè 15 logements / hactars 12 logaments / herture 20 logoments / hoctare 30 logoments i hectare Donsite

en extension de l'urbanisation 50% 10 logements / twotare 12 logements / nectors 20 logements / hectare 15 logements / beclare

Le projet de PtU de LAPOUYADE présente au total 4,02 ha destinés au développement des constructions à vocation d'habitation. Cette surface est en extension de l'urbanisation pour 1,18 ha en zone 1AU, 0,07 ha en zone UB en extension Nord-Ouest du village de Peuchaud, 0,41 ha en zone UB en extension Est du village de Peuchaud et 0,32 ha en zone UB en extension Sud du village de Peuchaud, soit 1,98 ha soit 49,2% de la surface totale destinée au développement des constructions à vocation d'habitation.

La surface disponible à vocation d'habitat libérée dans le cadre de ce projet de P.L.U. est de **4,02 hectares** (zones UA, UB, 1AU) dont 0,75 ha théoriquement disponible dans le cadre de divisions parcellaires.

savoir, atteindre une population d'environ 566 habitants à l'horizon 2026 (soit proposé environ 3,5 ha à la construction à usage d'habitation – voir Annexe 2 au présent rapport). Cette surface est en cohérence avec l'objectif d'évolution démographique retenu par la commune de LAPOUYADE, à

Les surfaces « totales » regroupent les enveloppes totales de chaque zone. Les surfaces « disponibles » de chaque zone correspondent quant à elles aux espaces libres destinés à être aménagés pour la construction.

100,00%	27,29	Total
85,26%	23,27	Activités et équipements collectifs (à court et moyen terme) – UE, UX, UY et 2AUy
14,74%	4,02	Vocation mixte des zones urbaines et à urbaniser UA, UB, 1AU
Pourcentage du total des surfaces disponibles	Superficies disponibles (ha)	Vocation des superficies

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUMADE - Février 2018 - Dossier d'approbation I-Rapport de présentation

# Zones urbaines et à urbaniser à vocation principal d'habitat : UA, UB et 1AU

Ces zones sont insérées dans le tissu urbain existant. Elles permettent de densifier et restructurer l'urbanisation du bourg et du village de Peuchaud à court ou moyen terme. Leur potentiel permet d'organiser la densité et la mixité des usages du foncier disponible sur ces secteurs.

En effet, au regard des objectifs communaux définis (3,5 ha à proposer), des contraintes communales (présence de secteurs boisés et viticoles à préserver ...), du niveau d'équipements en réseaux, des zones urbaines et à urbaniser sont proposées en continuité des zones bâties existantes du bourg et du village de Peuchaud.

Au total, ce sont environ 4,02 hectares (somme des zones UA, UB et 1AU) qui sont, immédiatement et à moyen terme, « urbanisables » principalement pour de l'habitat. Cette superficie disponible représente 0,15% du territoire communal.

# Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif : UE

Insérée dans le tissu urbain existant (Mairie, école, équipements sportifs et socioculturels, cimetière ....), cette zone urbaine permet de reconnaître les secteurs accueillant les équipements d'intérêt collectif et de permettre leur évolution dans le temps pour s'adapter aux besoins nouveaux. Leur potentiel permet de participer et de renforcer l'attractivité du pôle urbain du bourg.

Au total, ce sont 4,68 hectares (superficie totale de la zone UE) qui sont reconnus à vocation d'équipements d'intérêt collectif. La superficie disponible est de 3,33 hectares et répond aux besoins fonciers induits par les projets communaux en matière d'équipements collectifs prévus à LAPOUYADE : création d'une école unique à l'échelle du RPI, d'une halle commerciale, d'une auberge, de commerces, d'un espace d'aire de camping-car, d'un parking avec co-voiturage et borne électrique, d'un espace de co-working ... L'ensemble de ces projets ont pour objectif de renforcer la dynamique du Bourg.

# Zone urbaine à vocation d'activités économiques : UX, UY et 2AUy

La zone urbaine à vocation d'activités économiques reconnaît les sites où sont implantés :

- UX: diverses activités artisanales et industrielles (Piconnat),
- UY: les activités industrielles correspondant aux bâtiments et installations de Véolia (Le Sablard).

Ces deux zones urbaines proposent une surface disponible totale de 4,91ha.

Une zone à urbaniser, à vocation économique, 2AUy, recouvrant des terrains à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités industrielles est proposée au Sablard Quest. Cette zone répond à une volonté de développement d'une économie circulaire en lien avec le site Véolia. Cette zone s'étend sur une superficie de 15,03 ha, en totalité disponibles.

#### one agricole : A

La superficie totale de la zone agricole de 526,01 ha, représentant environ 20,4% du territoire communal répond à la volonté de protection des entités agro-vilicoles présentes sur l'ensemble du territoire communal.

Il faut cependant distinguer de cette superficie, les superficies dévolues à la reconnaissance de secteur correspondant pour l'essentiel aux zones humides et espaces agricoles sensibles Ap (zone humide) d'une surface de 13,23 ha.

#### Zone naturelle : N

La détermination d'une zone naturelle de 2038,33 ha, représentant environ 79,00% du territoire communal est une réponse à l'objectif de protection des milieux naturels sensibles (espaces naturels protégés, masses boisées présentes, zones de contraintes...).

URBAM, urbandes (salidaes, GEREA, registrous economics L. HILS, paysquise diplig V BUCHMARN addresse diplig - 176 -

Plen Local # Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1- Rapport de présentation

Il faut cependant distinguer de cette superficie, les superficies dévolues à la reconnaissance de secteurs naturels protégés, strictement inconstructibles, correspondant à des secteurs sensibles (Np: 191,62 ha), les superficies de secteurs naturels où est autorisés l'activité de traitement des déchets (Ny: 100,60 ha), les superficies de secteurs naturels où sont autorisés le stockage de la terre et son traitement (Ns: 20,33 ha) et les superficies de secteurs naturels où est autorisé le loisir (NL: 0,33 ha).

# 4.3. Conclusion: analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

100,00%	27,29 ha	Total
50,60%	13,81 ha	Espaces forestiers
14,51%	3,96 ha	Espaces agricoles
34,89%	9,52 ha	Espaces naturels
Pourcentage de la surface communale	Superficies concernées par un zonage constructible (UA, UB, UE, UY, UX, 1AU et 2AUy)	Vocation des superficies

#### paces forestiers

La commune est concernée par des espaces boisès importants en superficie, importants sur le plan paysager et environnemental et sur le plan économique. Par ailleurs, aucun espace boisé n'est inséré dans le tissu bâti existant. Dans ce contexte, le projet choisit de ne quasiment pas impacter ces surfaces et de les préserver en tant qu'éléments environnemental, paysager et patrimonial dans et aux abords du tissu urbain constitué. Cependant la zone 2AUy consomme 15,03 ha de surface forestière d'un seul tenant.

#### Espaces agricoles

Un travail précis de reconnaissance des exploitations en activité a été effectué. Ceci a donné lieu à une limitation de l'étalement de zones urbaines nouvelles sur les espaces agricoles. Le POS de LAPOUYADE proposait de trop nombreux espaces à bâtir, environ 54 ha urbanisables, dont 20,66 encore disponibles en 2015. C'est pourquoi le PLU restitue la majorité de ces espaces et ne consomme que 3,96 ha de surface aujourd'hui agricole.

#### Espaces naturels

Les zones urbanisées actuelles, souvent assez peu denses, renferment en leur sein des espaces non foresitiers et non agricoles, de type résiduel (reste de prairies non cultivées, ancien espace boisé, ...), ainsi que des parcs et jardins parfois vastes, délaissés de l'agriculture du fait de la croissance des dites zones urbaines.

Ces zones importantes en surface, concernent pour partie les espaces consommés par les projets communaux de développement urbain dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de « remplissage des dents creuses » des principales zones urbanisées et d'extension mesurée à « Peuchaud » : ce sont environ 9,52 ha de surface naturelle qui sont consommées.

## EXPOSE DES MOTIFS DE LA DELIMITATION DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

L'enjeu de structuration du développement urbain de LAPOUYADE se traduit par une politique de reconnaissance et de renforcement des pôtes urbains du bourg et du village de Peuchaud en proposant une mixité des formes d'habitat.

URBAM, urbandan qualidas, GERSA, ogenhan kontigues L.HILS, pajoujade diplig. V. BUCHMANN a indente diplig. 1977 -

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation

#### 5.1. Secteur de PEUCHAUL

principales sont les suivantes Ainsi le village de Peuchaud fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation dont les caractéristiques

## Les orientations d'aménagement sont les suivantes :

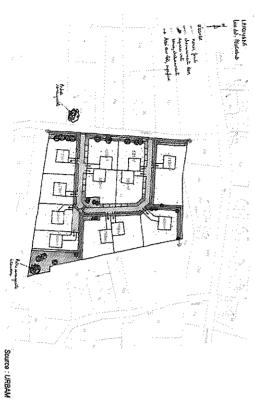
- créer des vaies de desserte interne à sens unique, bordées d'un cheminement piétor
- créer un cheminement doux comme accroche au quartier de Peuchaud et au bourg.
- proposer une trame paysagère en façade sur la rue principale avec une ponctuation végétale dynamique, mais aussi par un réseaux de petits espaces libres au sein de l'îlot,
- proposer une végétation en accord avec la palette végétale (voir Annexe 3),
- supprimer la végétation en place au niveau du nord-ouest de la zone à urbaniser
- traiter les eaux pluviales en proposant une noue ou un fossé,
- conserver les arbres remarquables existants sur le site

## Les éléments de programme sont les suivants :

- cette zone se caractérisera par une typologie bâtie de type pavillonnaire avec possibilité de maisons en proposant minimum 6 places, à la densification du secteur. Le stationnement est à prévoir sur le domaine privé ainsi que le long de la voirie mitoyennes pour s'intégrer dans le tissu bâti existant, dans une ambiance champêtre et bucolique et contribuer
- l'urbanisation de cette zone sera subordonnée à la réalisation de son ensemble afin de permettre une cohérence d'aménagement: aspects des bâtiments, implantations, homogénéité dans le traitement des espaces communs, ...

### Une simulation d'aménagement :

L'objet du croquis ci-dessous est d'illustrer la volonté communale dans le cadre de l'aménagement de ces nouveaux

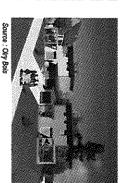


URBAM, reliancian gent felo, GEREA imperieurs écologues 1. HLS, passagente orp (g. V. BUCHBAM), architecte of fo - 178 -

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation

### Des images de références :





Source : Quartier Barrade

## Les conditions d'équipement sont les suivantes :

#### )esserte viaire :

Le site objet de cette orientation d'aménagement et de programmation sera principalement à vocation résidentielle

cheminement piéton qui se poursuivra jusque dans le quartier Peuchaud, ainsi que dans le bourg. Ces axes permettent un accès direct au centre du village. La zone de contact entre le nouveau quartier et la voirie fera l'objet d'un traitement Il sera desservi par la RD 247 en créant une voie interne de desserte à sens unique. Celle-ci sera bordée d'un végétal par la mise en œuvre d'une végétalisation séquencée

La desserte en eau potable du nouveau quartier se fera depuis la RD 247

Le secteur sera raccordé au réseau collectif d'assainissement depuis la RD 247

La desserte en électricité du nouveau quartier se fera depuis la RD 247. L'enfouissement du réseau EDF est à prévoir

#### éfense Incendie

au sein de la zone.

La mise en œuvre de dispositifs de défense incendie devra être prévue dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.

### 5.2. Secteur de LE SABLARD

programmation dont les caractéristiques principales sont les suivantes La zone du SABLARD au niveau du site d'enfouissement des déchets fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de

## Les orientations d'aménagement sont les suivantes :

- créer un accès unique à la zone à urbaniser, au vu de la desserte déjà existante
- proposer une lisière forestière d'une largeur de 15 mètres minimum,
- privilégier les essences locales pour les espaces tampons végétalisés,
- éviter de clôture de manaière « urbaine » les parcelles dans cet environnement naturel
- éviter la création de merions et remblais au profil peu naturel en première ligne, pour des raisons

URBAM, untarroles quadrees. Of 65A, impériours exosques. L. HLS, payanas de dipit q. V. BUCHMANN archiecte a prig - 179 -

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE – Février 2018 – Dossier d'approbation 1. Rapport de présentation

## Les éléments de programme sont les suivants :

- cette zone se caractérisera par un traitement urbain des limites de zone, dans un contexte boisé, dans lequel il faut maîtriser l'intégration des infrastructures, notamment la voirie.
- en ce sens, les bâtiments devront respecter un recul par rapport à la voirie,
- la végétation proposera des essences locales pour une intégfration optimisée

## Les conditions d'équipement sont les suivantes :

A noter que le centre d'enfouissement des déchets ainsi que les serres à tomates sont classés en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

La zone devra être desservie par un accès unique depuis la RD 247

La desserte en eau potable du nouveau quartier se fera depuis le chemin rural au niveau du Sabiard Sud.

Le secteur ne sera pas raccordé au réseau collectif d'assainissement

La desserte en électricité du nouveau quartier se fera depuis le Sablard Sud, la desserte de réseaux continuant au niveau de la voie privée destinée à l'entreprise Véolia.

#### Défense Incendie :

La mise en œuvre de dispositifs de défense incendie devra être prévue dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.

### 6. ESPACES BOISES CLASSES

Les espaces boisés classés suivants sont proposés :

0	LE COMPUT	Lieu-dit
et Espace Boisé Classé vient protéger		Extrait du règlement graphique
Cet Espace Boisé Classé vient protéger un boisement le long d'un cours d'eau re		Extraît de la photo aérienne (source : geoporta)
<b>3</b>	14,01	Superficie (en ha) classée en Espace Boisé Classé

URBAM, inhamster qualitioning GEREA, institutions excelliques. L. NILS, paysagete a pri q. V. BUCHINANN. sectolada signing. 186 -

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'apprebation 1-Rapport de présentation

	La Sillasse	Les Sangsugieres	Le Bois Noir	Lieu-dit
→ intérêts paysager et environnemental	Ap N N N N N N N N N N N N N N N N N N N	Ny  Ny  Cet Espace Boisé Classé vient protéger un boisement en cœur de zone d'activités (ce boisement état déja classe pré-sedemment).  Intérêt paysage et environnemental	boisement était déjà classe précédemment).  → intérêts paysager et environnemental  Np  A  Cet Espace Boisé Classé vient protéger un boisement le long d'un cours d'eau (ces boisement éjà classe précédemment).  → intérêts paysager et environnemental	Extrait du réglement graphique Extrait de la photo aérienne
The STEAL AS I AMERICAN CONTINUES AND ADDRESS AS A STATE OF THE STEAL AS A STATE OF THE STATE OF	2.78	98	0,67 0,61 5,16 0,90	Superficie (en ha) classée en Espace Boisé Classé

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE – Fevrier 2018 - Dossier d'approbation 1- Rapput de presentation

Le pas de Lauque / Le font de cut / Le Grand Piquet		Le Sabiard-sud		Le Pas Bianc / Le Bosquet	Lieu-dit
	Cet Espace Boisé Classé vient protéger d'activités(ce boisement élait déjà classe précédemment) → intérêt paysager et environnemental		Cet Espace Boisé Classé vient protéger un boisement le long d' un cours d'eau (ce boisement était déjà classé précédamment).  → intéréts paysager et environnemental		Extrait du réglement graphique
	Classé vient protéger un boisement en cœur de zone etait déja classé précédemment). t environnemental		boisement le long d' un cours d'eau (2e		Extraît de la photo aérienne (source géoportait)
4,46 0,15 5,26	AMERICA A PRINCIPAL A PRINCIPAL AND	2,11		7,69 0,29 3,23	Superficie (m na) classée en Espace Boisé Classé

VRBAN ürbandsa gudhesa. GEREA saasaasis ecdstaasis L. HLS, passagata digit g. V. BettälmANN aachtode dipit g. - 182 -

Plan Loc# d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1-Rapport de presentation

Aux Nauves molles	Le Pas des Branches / Le Terrier de la Cayanne / L'étang	La Cornade- basse / Le Pas de Jarnac	Lieu-dit
Cet Espace Boisé Classé vient protéger un boisement le long d'un cours d' eau (os boisement était délà classe précédemment).	Cet Espace Boisé Classé vient protéger un boisement le long d'un cours d' eau (∞ boisement état déjà classé précédenment).	Cet Espace Boisé Classé vient protéger un boisement le lorig d'un cours d' eau (ce boisement diazé partiellement discsé précédemment).	Extrait du règlement graphique  (source geoportail)  Cet Espace Boisé Classé vient protéger un boisement le long d'un cours d' eau (ce boisement état déjà classé précédemment).  Intérêts paysager et environnemental
9,76 0,97 0,34 1,97 10,11 0,02	5,92 7,99 3,09	2,62 2,62	Superficie (an ha) classée en Espace Boisé Classé

Les Espaces Boisés Classés s'étendent ainsi sur une superficie de 95,3 ha soit 3,69% du territoire communal.

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dosseyr d'approbation I- Rapport de présentation

### 7. EMPLACEMENTS RESERVES

Un certain nombre d'Emplacements Réservés ont été créés, imposant des limitations administratives à l'utilisation des sols sur la commune de LAPOUYADE. Au total, ils s'étendent sur 7765 m².

Un emplacement ne peut être réservé que s'il est destiné à recevoir un des équipements énumérés à l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme : voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts publics. Cette liste a un caractère limitatif.

Le classement en emplacements réservés contraint à une interdiction des constructions et le respect de la destination initiale.

Cette interdiction de principe des constructions qui concerne aussi bien les terrains bâtis que non bâtis ne vaut que pendant la période précédant la réalisation de l'équipement pour lequel l'emplacement a été réservé. Une fois le terrain acquis, l'équipement pourra naturellement être édifié dans le respect des règles de la zone dans laquelle il se situe. Cependant, seul l'équipement initialement prévu pourra être réalisé.

Au sein du Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE, leur vocation est de permettre l'amélioration des abords d'équipements collectifs, d'améliorer la voirie et certains carrefours routiers et de créer un cheminement doux.

La liste en est ainsi la suivante :

	Emplacement réservés (art. L.151-41 du code de l'urbanisme)	code de l'urbanisme)	
N°	Description	Section / n* parcelle	Surperficie
-	Création d'un cheminement doux	ZC / 53, 289, 288, 49, 195, 196, 296, 46, 45	2147 m²
2	Aménagement du carrefour	ZD /108	180 m²
w	Création d'un cheminement doux	ZC / 147, 161	194 m²
4	Création et extension d'équipements d'intérêts collectifs, notamment du stationnement	ZD / 155	5 244 m²

## 8. ELEMENTS DE PAYSAGE ET DE PATRIMOINE

Conformément aux dispositions de l'art. R.151-41 3ème du code de l'urbanisme : « Les plans locaux d'urbanisme [...] peuvent : « Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îtots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à proléger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéent, les préscriptions de rature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, ces prescriptions sont celles prévues à l'article L. 130-1 ;[...] ».

Plusieurs éléments patrimoniaux, bâtis et paysagers, font l'objet d'une protection paysagère et patrimoniale particulière. Ils sont au nombre de 17 et correspondent aux éléments suivants :

	constructions nouvelles.	ZD / 295	2 Cône de vue
fourtes	A préserver de	ZD / 257	1 Cône de vue
is.	Dispositions induite	Section / n° parcelle	N" Description
	rhanismal	(art. R151-41-3° du code dellu	Eléments de patrimoine i

Plan Legal d'Urbanisme de LAPOUYADE ~ Février 2018 » Dossier d'approbation l-Rapport de prépentation

	ZD / 84	Jardin à protéger	7
	ZD / 112	Arbre remarquable (tilleul)	6
	ZD / 105, 106	Arbres remarquables (3 arbres en entrée de bourg)	15
nécessaire si leur etat sanitaire le nécessite.	ZD / 147	Arbre remarquable (chêne)	14
A conserver voire à remplacer si	ZD / 128	Arbre remarquable (chêne)	ಏ
ţ	ZD / 240	Arbre remarquable (chêne)	12
1	ZD / 241	Arbre remarquable (séquoia)	===
	ZD / 227	Arbres remarquables (ensemble de chênes proches de l'air de jeux)	5
***************************************	ZD / 148	Toiture d'intérêt patrimonial	ဖ
A refaire à l'identique en cas de	ZD / 171	Toiture d'intérêt patrimonial	000
	ZC / 235	Toiture d'intérêt patrimonial	7
A conserver voire à remplacer si nécessaire si son état sanitaire le nécessite.	ZD / 149, 150	Arbres remarquables (arbres d'ampleur sur le parking de l'école)	6
AND THE REAL PROPERTY AND THE PROPERTY A	ZE / 23	Cône de vue	Ċī
	ZD / 38	Cône de vue	4
	ZD / 28	Cône de vue	w
Dispositions induites	Section / n° parcelle	Description	Z.
efurbanisme)	Elements de patrimoine (art. R151-41-3° du code del'urbanisme)	Eléments de patrimoine	

### 9. CHANGEMENT DE DESTINATION

En application de la LAAAF, le changement de destination des bâtiments repérés au plan de zonage sont autorisés. Ainsi, après un traval de terrain, il a été identifié 3 bâtiments susceptibles de changer de destination. Il s'agit de bâtiments d'origine agricole qui n'ont plus cette vocation aujourd'hui.

URBAM, ebandos quidesos GERGA, rejenso is ecalopies. L. HLS, possipida de l. J. V. BUCHMANN. aistesida de l. p. l. p. 185 -

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Fevrier 2018 - Dossier d'approbation 1- Rapport de presentation

Lieu-dit : La Petite Glaive Parcelle WC28	Lieu-dit: Peydechit Parcelle ZC14	Lieu-dit: Barrail du Rioux Parcelle ZA87	Localisation
			Plan de localisation communale
A Service dame soon	PEYDECHIT	A service of the serv	Extrait du réglement graphique
			Photos

URBAN extension political GEREA, replicate enalogists  ${\bf I}$ . HLS, pay-again explig  $|{\bf V}|$  BUCHMANN a chiralted plug-186  ${\bf v}$ 

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE – Févriar 2018 – Dossier d'approbation 1- Rappert de présentation

# PARTIE V: PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI POSSIBLE, COMPENSER, S'IL Y A LIEU, LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

Cette partie de l'évaluation environnementale présente, dès lors que l'anatyse des incidences a clairement mis en avant les possibilités d'incidences négatives dans le cadre de la mise en œuvre du PLU, des mesures visant à éviter, réduire ou compenser ces incidences négatives sur l'environnement.

## MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER S'IL Y A LIEU LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLU SUR NATURA 2000

# 1.1. Manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation du site Natura 2000

La très grande majorité des zones urbaines et la zone d'extension urbaine sont raccordables au réseau d'assainissement collectif existant. Il a été précédemment montré que la station d'épuration de la commune est en mesure d'accepter l'augmentation de population induite par l'approbation du PLU. Du fait de la conformité réglementaire des rendements épuratoires de la station, il est possible de considérer que l'extension urbaine induite par le PLU n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux du Meudon et de ses affluents, et par voie de conséquence sur les espèces ayant justifié l'inscription de la vallée du Meudon au sein du réseau Natura 2000.

La limite de l'enveloppe urbaine et de développement urbain futur à vocation d'habitat de LAPOUVADE est éloignée de plus de 2 km des limites du Site d'Intérêt Communautaire des « Vallées de la Saye et du Meudon ». Seule la zone future à urbaniser 2AUy du Sablard-ouest est la plus proche du site Natura 2000, distante de 700 m du Site d'Intérêt Communautaire. Les secteurs inclus dans le périmètres du site Natura 2000 font l'objet d'un classement en zone Ap ou Np, au sein desquelles toute occupation du sol est interdite par le réglement écrit du PLU. Le projet de PLU n'aura donc pas de conséquence directe sur les habitats, habitats d'espèce et espèces du site Natura 2000.

#### 1.2.Conclusion

Considérant l'absence d'incidence notable prévisible sur la Zone Spéciale de Conservation FR7200689 « Vallées de la Saye et du Meudon » et les dispositions mises en œuvre (classement en zone Ap ou Np des secteurs inclus dans le périmètre de la zone Natura 2000), on peut conclure que le projet de PLU de LAPOUYADE n'a pas d'impact notable prévisible sur les habitats, habitats d'espèces et espèces qui ont justifié l'inscription d'une partie du territoire de la commune dans le réseau Natura 2000.

## INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS ET LES CONNEXIONS BIOLOGIQUES

### 2.1. Protection des boisements d'intérêt

Les paysages communaux sont très fortement marqués par la forêt, les massifs boisés occupant 65% du territoire communal. Cependant pour l'essentiel il s'agit d'une forêt de rapport qu'il est inutile de classer en espace boisé classé, elle est cependant reconnue en espace naturel N. C'est la raison pour laquelle, seules les formations boisées linéaires telles que les ripisylves ont été inscrites en **Espace Boisé Classé** (EBC).

Plan Loc⊋ d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1- Rapport de plissentation

## 2.2. Corridors biologiques (trame bleue et trame verte)

Les zones urbaines artificialisées et les voies de déplacement qui les relient entre elles, sont pour beaucoup d'espèces animales peu mobiles de véritables barrières infranchissable. Il se crée ainsi peu à peu des isolats de populations sans relation avec les populations voisines, augmentant les phénomènes de dégénérescence (absence ou mauvais brassage génétique, maladie) et augmentant les risques d'extinction locale. Il est donc nécessaire, pour limiter ces phénomènes, de prévoir au cœur même du tissu urbain des couloirs peu ou pas artificialisés permettant à la faune de se déplacer entre plusieurs territoires éloignés.

Le maintien de corridors biologiques fonctionnels est une des conditions de la protection des espèces animales et végétales dans les territoires ruraux. Ces corridors biologiques mettent en relation les zones refuge à travers des matrices d'agriculture ou de sylviculture intensive ou urbaines inhospitalières. Cette fonction est classiquement remplie par les hales et boisements rivulaires qui accompagnent les cours d'eau, les lisières forestières mais aussi par les banquettes herbacées en bordure de champ ou de zones construites.

Un réservoir de biodiversité, les « boisements de conifères et milieux associés » et un corridor biologique, les milieux humides associés au ruisseau du Graviange (lui-même inscrit au sein de la trame bieue régionale) ont été identifiés sur le territoire de LAPOUYADE par le SRCE Aquitaine.

Un développement urbain non contrôlé en bordure de cours d'eau, sans zone tampon significative en haut de berge, conduit à rompre les possibilités de déplacement de la faune et donc à réduire les territoires des espèces voire à isoler des populations. C'est la raison pour laquelle les abords des cours d'eau ont été protégés par un classement en secteur naturel Np.

Le classement en zone N et ponctuellement en Espace Boisé Classé des boisements, bosquets et haies présentant des enjeux particuliers notamment en terme de déplacement de la faune, ainsi que le classement en zone Np des divers cours d'eau et plaines alluviales parcourant le territoire assurent le maintien des différentes connexions biologiques du territoire.

## Incidences des orientations du plan sur la consommation d'espace agricole et forestier : un développement urbain maîtrisé

Structuration du tissu urbain, et par ce biais, valorisation de l'environnement urbain

L'état des lieux du tissu urbain caractérisant la commune aujourd'hui souligne une tendance à un développement par extension urbaine qui s'est produite, jusqu'à une période récente, sous forme linéaire le long des routes et par mitage du territoire agro-sylvicole notamment (phénomène d'éparpillement du bât).

Le PLU, dans son zonage, propose une remise en cause de cette urbanisation :

- en encourageant i' « urbanisation de la ville sur la ville » (renouvellement urbain) au niveau du cœur du bourg et du hameau de Peuchaud **→ zones UA**,
- en permettant la densification des secteurs déjà bâtis dans le bourg et dans le hameau de Peuchaud **> zones** UB, en proposant l'urbanisation à court, moyen et long terme d'une dent creuse vierge de toute construction
- en proposant une extension du site de Véolia par le biais d'une urbanisation à moyen ou long terme par une urbanisation à vocation d'activités industrielles répondant à une logique d'économie circulaire -> zone 2AUy

aujourd'hui incluse dans le tissu urbain du hameau de Peuchaud de LAPOUYADE → zone 1AU

La récupération des délaissés et des secteurs enclavés permet donc une densification du bâti et son recentrage au niveau du bourg et du hameau de Peuchaud, qui sont par ailleurs étendus pour répondre aux objectifs de développement démographique de la commune. Les extensions du hameau de Peuchaud et du site industriei de Véolia

URBAM, urbandes qualificas, GEREA, agentaus existedes. L. HLS, pressente dipliq. V. BUCHMANN, architecto dipliq. 188 -

Plan Local d'Urbat:∜rne de LAPOUYADE - Février 2318 - Dossier d'approbation 1- Rapport de présentation

sont envisagées sur des territoires non agricoles, partiellement boisés. Les incidences sur les zones agricoles sont inexistantes, les incidences sur les zones boisées sont, quant à elles, mineures.

Par ailleurs, les autres hameaux de la commune ne sont plus constructibles pour des logements neufs ce qui stoppe le développement linéaire de l'urbanisation, empêche le mitage des espaces naturels et engendre donc des incidences très mineures sur les zones boisées et agricoles proches des zones urbanisées.

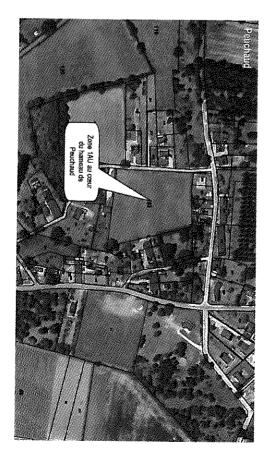
Cette structuration des zones permet de développer l'urbanisation sur le territoire communal en donnant de l'épaisseur au tissu urbain existant.

Sollicitation de zones de prairies et de bois pour la création de zones d'urbanisation future

Le présent document a des incidences sur des sites repérès comme étant « naturels »

En effet :

- la zone d'urbanisation future ouverte (zone 1AU au centre hameau de Peuchaud), à vocation d'habitat se trouve sur un secteur actuellement en prairie. Ce secteur n'est aujourd'hui pas utilisé pour l'agriculture et peu adapté à la pratique agricole, car situé en plein cœur du tissu urbain,
- la zone d'urbanisation future fermée à vocation industrielle (zone 2AU) au nord du site de Véolia) se trouve actuellement sur un secteur boisé, toutefois l'impact sera limité du fait de la proximité avec le site de stockage des déchets limitant la pratique sylvicole. Cette zone permettra la densification du site et non pas un mitage du massif forestier existant.



URBAM, inferences qualified, GEREA, explaines excluses t. HLS, paysuante dip fig. V. BUCHMANN installed et al f - 189 -

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE – Février 2018 - Dossier d'approbation 1-Rapport de présentation



Le projet de zonage permet de recentrer et de maîtriser le développement de l'urbanisation sur la commune tout en l'ensemble des réseaux. libournais. Le développement urbain est donc localisé au niveau du bourg et du hameau de Peuchaud qui concentrent permettant une croissance de la population en conformité avec les objectifs énoncés dans le SCoT approuvé du Pays

### Evaluation environnementale de ces choix

La croissance urbaine future est voiontairement concentrée au sein du bourg et du hameau de Peuchaud, limitant ainsi l'extension des réseaux (eau potable, électricité, voirie et défense incendie) et les déplacements

titre-là, le choix opéré par la municipalité participera à terme à la protection de la ressource en eau et des milleux déjà présent. L'assainissement collectif favorise un traitement plus intégré de la pollution domestique des eaux. A ce La zone d'urbanisation future à vocation d'habitat se trouve dans un secteur où le réseau collectif d'assainissement est

contrôle de la consommation d'énergie due aux déplacements urbains et de la pollution de l'air, courrier ou le ramassage des ordures ménagères puisqu'il ne crée pas de nouveaux points de desserte. Il participe au Ce parti pris va aussi dans le sens d'une limitation des transports liés aux services publics tels que la distribution du

façon à limiter les extensions urbaines sur des territoires nouveaux et à limiter les déplacements automobiles engendrés par des espaces monofonctionnels, trop étales ou éparpilles L'effet environnemental de ce zonage sera ainsi d'encourager la densité et la diversité des fonctions de la ville, de

URBAM orbanistes quartees. GEREA, ingoment equipped 1. HILS, partiagate of Fig. V. BUCHMANN architecte is Fig. 190 -

Plan Local d'tirbanisme de LAPOUYADE ~ Février 2018 - Dossier d'approbation 1- Rapport de présentation

PARTIE VI : DEFINITION DES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN - SUIVI DES EFFETS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Plan Local d'Urbanisme précise les indicateurs élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan (art

Cette évaluation a lieu trois ans au plus après la délibération portant approbation du présent Plan Local d'Urbanisme

Il s'agit d'évaluer les résultats de l'application du présent P.L.U. au regard

dans le cadre d'un débat organisé au sein du Conseil Municipal

- de la satisfaction des besoins en logements
- et, le cas échéant, de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants

Ce débat est organisé tous les trois ans dès lors que le plan n'a pas été mis en révision

# EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PRESENT P.L.U. AU REGARD DE LA SATISFACTION DES BESOINS EN LOGEMENTS

Rappel des besoins en logements établis lors de l'approbation du présent P.L.U.; Besoin en logements sur la période 2012-2026 (14 ans) : + 35 logements soit environ 2,5 logements par an à construire

L'évaluation des résultats de l'application du présent P.L.U. au regard de la satisfaction des besoins en logements se fera sur la base des indicateurs suivants :

	foncière			Critères quantitatifs
Nombre d'opérations de renouvellement urbain réalisées (nombre de permis de construire à usage d'habitation autorisés depuis 3 ans) : où se situe-t-on par rapport à l'objectif d'environ 1 logement renouvelé par an ?	Indicateur 2 :	Taux de croissance constaté (nombre de permis de construire à usage d'habitation autorisés depuis 3 ans) : où se situe-t-on par rapport à l'objectif de 2,5 togements par an ?	Indicateur 1:	indicateurs quantitatifs

USBAM, calcardes questions, GEREA, ogenerals economics L. HILS, paysopole op for V. BUCHMANN, architects of Fig. - 191 -

Plan Local d'Urbanisme de LASOUYADE – Férriar 2018 – Dossier d'approbation f-Rapport de présentation

Qualité de la	Analyse de habitats pro d'aménager	Optimisation de la forme urbaine Cohérence e programmatio de l'équipe mi	annoncés (no Indicateur 6 ;	Indicateur 5	Croissance vérification de la intercommunaux (cintercommunaux ?		Critères Indicateur	7
Analyse de l'adaptation des réseaux (voirie, eau potable, électricité, desserte incendie et	Analyse de la typologie des habitats réalisés sur la période triennale au regard de la typologie des habitats projetés (densité, hauteur, statut,). La zone 1AU répont-elle aux attentes de l'orientation d'aménagement et de programmation (en termes de densité et de forme urbaine notamment)?	Cohérence entre le développement urbain réalisé et l'orientation d'aménagement et de programmation proposée dans le P.L.U. : le développement urbain est-il conforme aux espérances de l'équipe municipale ?	annoncés (nombre de logements projetés / superficie ouverte à l'urbanisation).  Indicateur 6 :	5 :	Inducateur 4 :  Vérification de la compatibilité du développement urbain de LAPOUYADE avec les objectifs intercommunaux (objectifs du SCoT du Libournais) : est-on toujours en cohérence avec les objectifs intercommunaux ?	Cohérence entre perspectives démographiques envisagées (environ 5 nouveaux habitants par an) et capacités d'accueil du P.L.U. (environ 2500 m² consommé par an): où en est-on de la consommation de l'espace depuis 3 ans ?	Indicateurs quantitatifs	

URBAN, urbandor crabbies, GEREA, repercous e otropes. L.HLS, reposited of play. V. BUCHMANN. with led of a target. 192 -

Plan Local d'Urbenisme de LA∂OUYA∂S - Février 2018 - Dossier d'approbation 1. Repport de présentation

# 2. EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PRESENT P.L.U. AU REGARD, LE CAS ECHEANT, DE L'ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OUVERTURE A L'URBANISATION DES ZONES A URBANISER ET DE LA REALISATION DES EQUIPEMENTS CORRESPONDANTS

Le présent P.L.U. propose sept zones à urbaniser 1AU à vocation principale d'habitat au Champ de La Croix, dans les villages de Donissan et de Libardac et au hameau de Barbat.

Dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation, la Commune n'a pas proposé d'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation de ces zones 1AU. La rétention foncière permettra de répartir dans le temps l'urbanisation des quatre zones à urbaniser ouvertes.

Concernant la réalisation des équipements correspondants à l'urbanisation des zones 1AU, l'évaluation des résultats de l'application du présent P.L.U. se tera sur la base des indicateurs suivants :

Critères qualitatifs	Indicateurs qualitatifs
	Indicateur 1:
Qualité de la desserte et de la capacité des infrastructures	Analyse de l'adaptation des réseaux (voirie, eau potable, électricité, desserte incendie et assainissement collectif) aux projets réalisés sur la période triennale dans la zone 1AU de Peuchaud (notamment le raccordement au réseau collectif d'assainissement).
	Indicateur 2:
Evolution des espaces publics au service du	Evolution des emplacements réservés (ont-ils été réalisés?) permettant l'optimisation de la satisfaction des besoins en logements initialement évalués.
développement	Indicateur 3:
urbdili.	Niveau de respect des dispositions des orientations d'aménagements et de programmation : l'esprit initial de l'aménagement a-t-il été convenablement respecté ?

# 3. EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PRESENT P.L.U. AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les indicateurs suivants permettront une meilleure analyse des résultats de l'application du plan. Ils sont basés sur les problématiques et enjeux communaux, à savoir : l'engagement d'une réflexion sur la gestion des eaux pluviales, la protection des sites naturels et agricoles d'intérêt, l'actualisation du schéma directeur d'assainissement eaux usées et le développement des transports alternatifs (cheminement doux, co-voiturage, ...).

Its sont classés en trois grandes thématiques environnementales, au sein du tableau suivant :

- Pollution et cadre de vie,
- Préservation des espaces agricoles, milieux naturels et biodiversité,
- Gestion économe de l'espace.
- f. tableau suivent

URBAM, urbandes quadries, GEREA, espension landques L. HLS, payrapide de Ag. V. BUCHMANN andiove de Eg. 193 -

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1-Rapport de presentation

Thématique environnementale	Etat actuel	Orientations - Objectif	Source d'Information
Pollution – Cadre de vie			
Climat, qualité de l'air		AN AND THE PROPERTY AND	
Traitement des eaux résiduaires urbaines	Assainissement collectif sur le Bourg et Peuchaud	Raccordement à ce réseau des nouvelels constructions prévues au Bourg et à Peuchaud	Mairie
Gestion des eaux pluviales	Un réseau urbain dans le bourg, pas de gestion des eaux pluvirales allleurs	Mise en place d'un réseau cohérent, encouragement à la récupération des eaux pluviales sur la parcelle	Marie
Développement des transports collectifs	Pas de transport collectif urbain Transport collectif départemental	Réfféchir à une mise en place d'un réseau commun avec la CALI	Mairie / Communauté d'agglomération
Développement des circulations douces	Pas de voies piétonnes spécifiques et peu de pistes cyclables Quelques chemins ruraux réhabilités et des espaces piétons (frottoirs) dans le bourg)	Relier les principaux quartiers avec des voies de circulation douce dédiées	Mairie / Communauté d'agglomération
Collecte et gestion des déchets	Collecte « intercommunalisée », gestion par tri sélectif	Poursuite de la collecte et du mode de gestion, renforcement du it sélectif	Gestionnaire / Communauté d'agglomération
Espaces agricoles, mills	Espaces agricoles, milleux naturels, biodiversité, paysages	sages	
Conservation de la biodiversité	Corridors écologiques nombreux liés aux espaces forestiers et aux cours d'eau Sile Natura 2000 « vallées de la Saye et du Meudon »	Protection drastique des espaces sensibles recensés (zone naturelle protégée Np et agricole protégée Ap) et classement en espace boisé classé	DOCOB, inventaire Forestier National, photographie aerienne, mairie (superficies de la matrice cadastrale), visite terrain
Paysage	Recui des surfaces agricoles	Maintien des surfaces agricoles et en forêt en dehors des enveloppes urbaines existantes	Recensement agricole et visite terrain
Patrimoine local	Pression de plus en plus forte de l'urbanisation sur le patrimoine naturel communal	Maintien des surfaces en prairies, forestières et des zones humides	Recensement agricole, photographie aérienne, visite terrain et recensement des zones humides
Gestion économe de l'espace	8pace		
Densité du băti dans les zones nouvellement urbanisées	Densité sur le bourg et le village de Peuchaud	Réalisation d'opérations de logements doubles, d'opérations plus « denses »	Mairie, cadastre

URBAM urbanshe quadres, GEREA, reprincies emirgue: 1. HLS, p-exclysted p/p  $\times$  BUCHWAHN architect d p/p - 194  $\cdot$ 

TI DOLLOUDO

Plan Local d'Urbanisme de LAPQUYADE - Février 2018 - férssier d'approbation 
1- Rapport de presentation

# PARTIE VII : RESUME NON TECHNIQUE DES ELEMENTS PRECEDENTS ET DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT L'EVALUATION À ETE EFFECTUEE

## 1. EXPOSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Cette première partie du rapport expose et analyse les enjeux du territoire communal en matière de positionnement stratégique et économique, cadrage socio-démographique, bilan des procédures antérieures, dans le cadre de l'enjeu de planification.

Densité de population en 2012	Population en 2013 (sans double	Superficie	3	Communauté d'Agglomération
19 habitants/km²	491 habitants (INSEE)	25,8 km²	Nord Libournais	Libournais

.

Source: INSEE

# 1.1. Présentation générale de la commune de LAPOUYADE

## Périmètres administratifs et institutionnels

La commune de LAPOUYADE, située au nord du département de la Gironde, est limitrophe avec l'izac-de-Lapouyade, Maransin et Laruscade, mais également avec les communes du département de Charente-Maritime que sont Bédenac, Clérac et Cercoux. La commune située à environ 55 km de Bordeaux et à 24 km de Libourne, appartient à la communauté d'aggiomération du Libournais, dit La CALI depuis le 1er janvier 2012.

Un an plus tôt, le 1<sup>st</sup> janvier 2011, la fusion des trois communautés de communes du Canton de Guîtres (dont faisait partie la commune de LAPOUYADE), du Libournais et du Pays de Coutras, a donné naissance à une nouvelle sentité : la Communauté de Communaes du Nord Libournais. Cette fusion a constitué un territoire ochérent, de 32 communes. En 2012, la Communauté de Communes du Nord Libournais se transforme en Communauté de Communes du Nord Libournais se transforme en Communauté de Gommunes du Nord Libournais se transforme en Communes d'Agglomération du Libournais. Cette demière a vu le jour afin de garantir une importante intégration des communes membres autour d'un socle commun. La CALI regroupe désormais 34 communes fortes d'une population de près de 70 000 habitants réunies le long des axes principaux de la vallée de l'Isle et de la Dronne et de l'axe routierRN89. Les communes appartenant à La CALI sont les suivantes : Abzac / Bayas / Bonzac / Camps-sur-l'Isle / Chamadelle / Coutras / Geürss / Geürs / Lagorce / Lalande-de-Pomerol / LAPOUYADE / Le Fieu / Les Billaux / Les Eglisottes-et-Chalaures / Les Peintures / Libourne / Maransin / Moulon / Pomerol / Porchères / Puynommand / Saint-Martin-de-Laye / Saint-Martin-du-Bois / Saint-Medard-de-Guizières / Saint-Sauveur-du-Puynormand / Saint-Seuvein / Tizac-de-Lapouyade.

En se réunissant, elles partagent l'objectif commun d'agir ensemble sur des projets communs de développement et d'aménagement de l'espace, ainsi que sur les services de proximité. L'objectif étant de développer un bassin de vie et d'emploi répondant aux attentes de la population.

A noter qu'au 1er Janvier 2017, le périmètre de la CALI va s'élargir en englobant la Communauté de Communes du Sud Libournais et sept communes de la communauté de communes du Brannais.

URBAM, orbanded costeles, DEREA, regenera acchance. L. HLS, penagate darto, V. BUCHMANN, orchitectoria. • 195 •

Pian Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Fàvrier 2018 - Dossier d'approbation I-Rapport de présentation

# L'agglomération va donc s'étendre, à compter de cette date d'Izon à Saint-Antoine-sur-l'Isle en passant par Coutras, Libourne, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Vayres, Arveyres.

Le Code général des collectivités territoriales impose aux communautés d'agglomération l'exercice de certaines compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

En adhérant à la Communauté d'Agglomération du Libournais, la commune de LAPOUYADE, a vu ses transferts de compétences se consolider et se développer.

De plus, LAPOUYADE appartient au périmètre du *Pays du Libournais* dont la Charte a été validée en juillet 2003 et qui se compose d'une Communauté d'Agglomération (La CALI) et de six Communautés de Communes situées dans les départements de la Gironde et de la Dordogne : Canton de Fronsac / Grand Saint-Emitionnais / Sud-Libournais / Brannais / Castillon-Pujols / Pays Foyen.

Ce Pays regroupe 137 communes pour une population de près de 154 000 habitants en 2011, sur un territoire de 1379 km² pour une densité de population de 112 habitants au km².

La commune de LAPOUYADE est étroitement liée à l'Agglomération libournaise ainsi qu'à la Métropole bordelaise : en effet, elle bénéficie du rayonnement de ces agglomérations qui participe à son développement économique, touristique, démographique, social, structurel, environnemental, paysager...

La commune se caractérise également par son appartenance à un territoire agricole, rural et forestier qui participe pleinement à l'identité communale. Ainsi, la valorisation du cadre de vie singulier de LAPOUYADE est à privilégier.

# Documents cadres et schémas s'appliquant à la commune

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence l'articulation qui existe entre le présent Plan Local d'Urbanisme et les plans et programmes détaillés en annexe I du décret 2005-613. Seuls les plans et programmes susceptibles d'entrer en interférence avec le PLU de LAPOUYADE sont repris ci-après afin de les mettre en relation avec les orientations et le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Est ci-dessous rappelée la nécessité de compatibilité<sup>1</sup> du PLU avec les documents de rang supérieur, comme le prévoit l'article L.131-4 du code de l'urbanisme et les conditions de prise en compte dans le PLU des documents cités dans l'article L.131-5 du code de l'urbanisme.

Documents traites au titre du L.131-4	Commentaire
Les schémas de cohérence territoriale	LAPOUYADE se trouve dans l'enveloppe territoriale d'un SCoT approuvé: le SCoT du pays libournais qui a été approuvé le 06/10/2016.
Les schémas de mise en valeur de la mer	PLU non concerné
Les plans de déplacements urbains	PLU non concerné
Les programmes locaux de l'habitat	En cours - document arrêté par le conseil communautaire du 17 décembre 2015 et modifié par le conseil communautaire du 7 avril 2016

<sup>ી</sup> the document est compatible ands un document de portiée supérieure forsqu'il n'est pas contraite aux drientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même pur feitement, à leur realisation.
URBAM, હામારાવાના જન્મ ઉભાદA, વર્ષા પ્રાથમિક કરવાના કરવાના કરતા કરતા હતા. માર્ગ કરતા કરતા કરતા હતા. કરતા કરતા કરતા હતા. કરતા હતા

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE -- Février 2018 -- Dossier d'approbation 1-Rapport de présentation

Commentaire
PLU non concerné
Commentaire
PLU concerné

LAPOUYADE ne fait pas partie prenante de projets de portée intercommunale voire « inter-cantonale » mais la commune peut stratégiquement bénéficier de retombées économiques liées à sa viticulture reconnue internationalement.

Néanmoins, les documents cadre imposent à la commune des contraintes particulières dans le cadre des crientations du SCoT, du SDAGE et du SAGE ainsi que du SRCE.

## 1.2. Organisation du territoire communal

### Desserte de la commune

Globalement, la commune de LAPOUYADE bénéficie d'une bonne desserte par les réseaux départementaux et nationaux. Il existe donc un maillage viaire adapté aux besoins actuels de la commune rurale et adaptables à ses prévisions démographiques dès lors que l'accueil de la nouvelle population se fait principalement dans l'enveloppe urbaine constituée au niveau du bourg et de Peuchaud.

A une échelle plus localisée, LAPOUYADE offre des aménagements qualitatifs en termes de trottoirs et de sentiers de randonnées. Toutefois, le manque de pistes cyclables rejoignant le bourg et Peuchaud notamment appuie l'égémonie de la voiture.

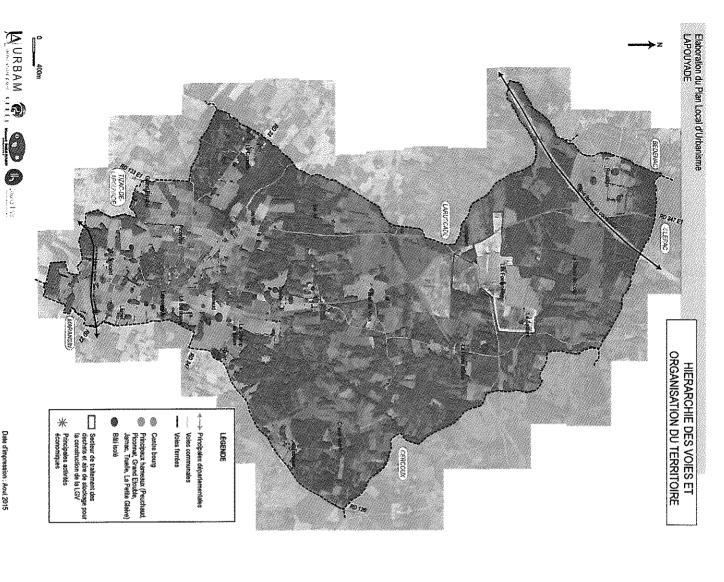
### Organisation et dynamique urbaine

→ cf. certe de l'organisation urbaine du territoire page suivante

Le bâti est développé quasi intégralement le long des voies de circulation historiques de la commune, exception faite des opérations pavillonnaires groupées les plus récentes et de certaines exploitations agricoles isolées.

A noter que même dans le bourg, on ne constate, quasi strictement, qu'un seul rang bâti, toujours le long des voies.

URBAIL urbansto granifor, GEREA, hyperans sociogias L. HILS, principole do Fig. V. BUCHMANN. alchiedos do Fig. - 197 -



Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE -- Février 2018 -- Dossier d'approbation 1- Rapport de présentation

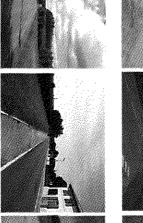
leur aspect rural, avec peu de bâti, des accotements enherbés et un paysage naturel perceptible. Les entrées de ville se font à différentes échelles de déplacement et ont toutes en commun de se caractériser par

marquées par des virages qui « embrassent » le paysage. La principale entrée se fait sur la RD 22 depuis Maransin et Laruscade : ce parcours est marqué par le relief, avec quelques points qui pourraient être améliorés. Il existe également des entrées par la RD 133 et la RD 247 qui sont

préservées. Globalement les entrées sur le territoire sont peu perceptibles, sans transition, sans signal mais relativement

### 🛨 cf. carte des entrées de ville page suivante





Entrées de ville principales - RD 22



nia par Maranain - RO 247













Photos L.HILS

URBAM, utemas quasies, GEREA represens ecologies. L. HLS, persents of the V. BUCHMANN ecologic of the 199 -

Continuité du paysage agricole et lorsetier...

Date d'impression : Aout 2015

Plan Local d'Urbanisme de LAPGUYADE ... Février 2018 - Dossier d'approbation i-Rapport de présentation

Le territoire de LAPOUYADE se distingue par une urbanisation centrée dans le bourg puis se dispersant selon les axes de voiries. De plus, la commune subit peu la pression foncière et l'étalement urbain pouvant être générés par les polarités voisines. C'est pourquoi le caractère rural est préservé et reste perceptible depuis tous les hameaux communaux.

Les prévisions démographiques envisagées induisent, pour ne pas conduire à dévaloriser ce territoire, d'avoir un développement maîtrisé et de qualité afin d'être suffisamment attractif pour perpétuer le dynamisme communal. La mise en valeur paysagère et la gestion des interfaces entre ruralité et urbanité devront être intégrées dans le mouvement de densification des enveloppes urbaines constituées.

### 1.3. Prévisions démographiques

<ul> <li>densification de l'enveloppe urbaine constituée du hameau de Peuchaud, proche du Bourg et raccordé à l'assainissement collectif,</li> <li>amélioration des déplacements vers le centre-bourg (équipements et services présents),</li> </ul>	
<ul> <li>densification de l'enveloppe urbaine constituée du hameau de Peuchaud, proche du Bourg et raccordé à l'assainissement collectif,</li> </ul>	
	PREVISIONS QUALITATIVES
" intensification du bourg centre,	
* 277 logements en 2026.	
* 566 habitants en 2026,	
53 habitants supplémentaires en 2026,	
Soit:	(d. amexe 2 du présent rapport)
<ul> <li>+ 26 logements neufs entre 2015 et 2026 (dont 4 pour maintenir la population de - le         <ul> <li>point mort ») cf. calcul du « point mort » en annexe du présent rapport soit 55 logements),</li> </ul> </li> </ul>	PREVISIONS QUANTITATIVES
Hypothèse retenue:	

La commune de LAPOUYADE n'a pas pour vocation à être un importeur hébergeur de nouvelle population du nouveau canton ou de la communauté d'agglomération, et n'a donc pas vocation à accueillir une forte progression de sa population. Elle doit cependant veiller à rester suffisamment attractive, comme cela est le cas depuis quelques années, afin d'assurer au minima son maintien démographique grâce au renouvellement de la population et à l'accueil de nouveaux résidents et ainsi notamment maintenir ses effectifs scolaires.

Ainsi la commune de LAPOUYADE est de plus en plus attractive pour les familles voulant venir s'installer en milieu rural profitant d'un cadre de vie et d'un coût du foncier accessible. La qualité des réseaux, notamment de déplacement, est essentielle afin que cette jeune population bénéficie de la dynamique économique des pôles urbains à proximité.

LAPOUYADE se caractérise par un développement urbain mesuré qui se traduit par une évolution démographique modèrée. Cette situation correspond à la volonté communale et permet à la commune de préserver son caractère rural et la qualité de ses paysages urbains, ses espaces agricoles et naturels.

La commune est résidentielle et recherchée pour son offre en maisons individuelles

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Fávrier 2018 - Dossier d'appie bailon 1-Ropport de présentaien

La population communale dispose de quelques équipements et services de qualité (médiathèque, agence postale, ...) et profite de la proximité de Cavignac pour les achats du quotidien.

Au regard des prévisions démographiques retenues, le niveau de desserte en transport en commun est adapté. La vie sociale est animée, en aftestent les structures associatives présentes sur la Commune.

Les réseaux sont adaptés à une évolution mesurée de la population communale, seule la défense incendie du territoire doit être renforcée, notamment à Peuchaud.

### 1.4. Prévisions économiques

a Lap	* Led	" Len	PREVISIONS QUALITATIVES "Le n	* Len arts	Cela passe par	PREVISIONS QUANTITATIVES  Hypothèse rétenue : en complement des zones urbaines à vocation d'activités éco viennent reconnaitre les activités en place, la Commune de LAPOLIYADE souhaite la urbainiser, en lien avec le site Véolia, à vocation d'activités économiques circulaire
La pérennisation et le développement des autres activités existantes sur le territoire	Le développement de l'économie circulaire en lien avec le site de Véolia,	Le maintien de l'activité de Véolia, sans extension,	Le maintien et la pérennisation du tissu agricole local grâce à la maitrise des enveloppes urbaines existantes,	Le maintien de la mixité des usages dans les zones pavilionnaires : habitat mais également artisanat, commerces et services,	Γ:	Hypothèse rétenue : en complément des zones urbaines à vocation d'activités économiques qui viennent reconnaitre les activités en place, la Commune de LAPOUYADE souhaite proposer une zone à urbaniser, en lien avec le site Véolia, à vocation d'activités économiques circulaires.

LAPOUYADE accueille un tissu économique modeste. Ainsi, la commune propose seulement une offre de services et commerces de première nécessité et garde une caractéristique agricole assez marquée. Au-delà de l'échelle communale, les pôles d'attractivités avoisinant LAPOUYADE (Cavignac, Guîtres, Coutras, Libourne...) permettent une plus grande desserte commerciale et de services.

Toutefois, il faut veiller à perpétuer l'activité sur la commune, afin d'éviter que LAPOUYADE perde sa qualité territoriale et ne deviennent uniquement qu'une « cité dortoir ».

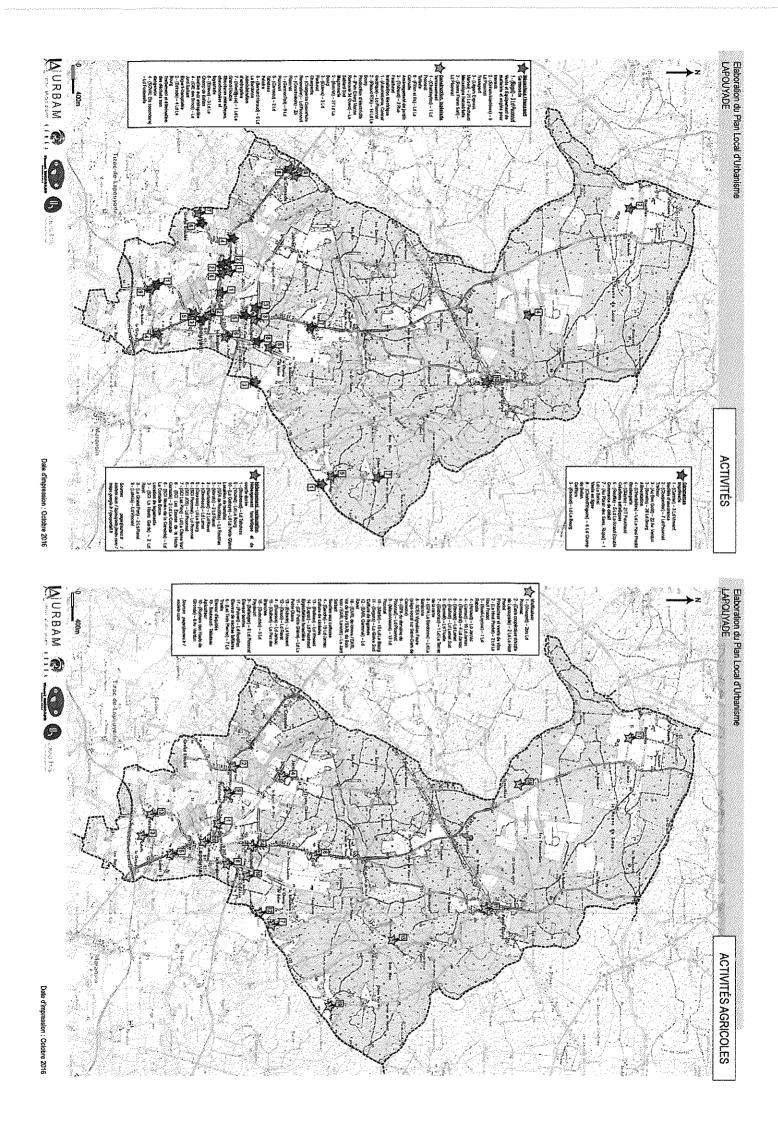
cl. certe des activités économiques page suivante

LAPOUYADE n'est certes pas un pôle économique majeur sur le territoire. Il convient toutsfois de veiller à maintenir les emplois déjà présents sur la commune, voire de les augmenter, et de valoriser l'entreprise Véolia dans le cadre du développement d'une économie circulaire.

cf. cartes de la situation économique et du site des serres à tomales pages suivantes

URBAN arbandsa ausikken GEREA, oganikas austraus 1. HILS, parodyds 1 sity. V BUCHMANN arriaeste opty - 201 -

URBAM, interests qualifices, GEREA, regeneurs ecologies, L. HILS, passagore destig. V. BUCHMANN. architecte dip lig. - 200 -



Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1. Rapport de presentation

### 1.5. Bilan du POS mis en revision

LAPOUYADE disposait depuis 1999, d'un outil souple qui pouvait être affiné à la mesure des évolutions réellement observées sans pour autant être bouleversé.

Il préservait à la fois l'intérêt naturel et paysager du site et son caractère rural et viticole, tout en confortant un développement démographique et économique réaliste.

# Analyse de l'évolution du Plan d'Occupation des Sols

Il s'agit de dresser un bilan, en matière de nouvelles constructions, des zones ouvertes à la construction et des zones naturelles.

Cette évolution est essentiellement liée à l'évolution démographique de la commune, aux conséquences de la pression foncière et aux différents projets et actions mis en place par la collectivité.

Ainsi, les zones urbaines, sont des zones à caractère d'habitat, d'activités et de services. La capacité des équipements publics existants ou en cours de réalisation permet d'admettre inmédiatement des constructions. Ces zones sont UA et UX. Ces zones urbaines ont donc accueillis des activités à différentes vocations : habitat, activités et services.

Les zones naturelles, ou non équipeés. Ces zones sont NB, NC dont les secteurs NCa et NCs, ND dont les secteurs NDA et NDb. Ces zones qui sont présentes sur la majorité de la surface communale, ont connu des évolutions légères voire aucune, selon la vocation du secteur : habitat pour NB, activités spécifique (agriculture, Centre d'enfouissement des déchets...) pour NC, ou aucune évolution du fait d'une protection paysagère et environnementale pour ND.

#### → cf. carte en suivant

## Bilan de l'espace consommé entre 2005 et 2015 pour les constructions à usage d'habitat et d'activités Les espaces consommés entre 2005 et 2015 concernent:

- 1,02 ha du territoire agricole avec la construction de 2 bâtiments agricoles et 2 maisons,
- 1,94 ha de territoire naturel avec la construction de 5 bâtiments et de 10 maisons
- 0,75 ha du territoire forestier avec la construction de 6 nouvelles maisons.

Soit un bilan des espaces consommés sur 10 ans (2005-2015) de 3,71 ha pour la construction de 18 constructions à usage d'habitation et 7 bâtiments à vocation économique ou d'équipement collectif.

Entre 2005 et 2015, 18 constructions neuves à usage d'habitat ont été réalisées et 1286 m² en moyenne ont été consommés par habitation soit environ 23152 m² (2,3 ha) de superficie communale consommée.

Entre 2005 et 2015, 7 bâtiments à vocation économique ou d'équipement collectif ont été réalisés et 1994 m² en moyenne ont été consommés par bâtiment soit environ 13957 m² (1,4 ha) de superficie communale consommée.

Ainsi, les secteurs qui ont connu une évolution important à l'échelle communale sont principalement le bourg et Peuchaud, hameau attenant au bourg. Désormais, le centre de LAPOUYADE s'étend donc vers le Nord. Ce secteur est par sa localisation et sa desserte en réseaux, un point d'intérêt évident, ce qui explique sa valorisation foncière. Un autre secteur connaît une importante évolution : au Jard Saillant avec la création des serres à tomates qui auront une retombée positive sur la commune.

URBAM, advantes graditiens, GEREA, ingermans endequel L. HLS, o scende rip 1 g. V. BUCHMARH. ennecte dip 1 g. - 204 -

Plan Local d'Orbanisme de LAPS/GYASE — Fourier 2018 — Cauxier d'Approliation 1- Rapsum de presentation

### 1.5. Synthèse du diagnostic territorial et enjeux

L'exposé du degnostic de la commune de LAPOUYADE a fait émarger des alouts et des faiblesses qu'il s'agit de mettre en avant pour répetitairer les besoins pour son devenir dans le cadre de la définition d'un projet de territoire.

Habibit Habibi	Prisentos destriblis comorniques et de Des réseaux inégalement apartis à françoits de Marière, verbaies de mobile interne, verbaire etts le bourg et les différent Mobilities Des anviengements quatitatifs : troiteirs, Absence de gare, ou haite fernoriein, Réseaux Des problèmes de miximient de miximient pour l'école.  Des problèmes de stationnairement po l'école.	Une Kontale rusia, agricido et foresides un village-parc pud chens : finet d'une un village-parc pud chens : finet d'une un village de l'anne de l'anne d'une de l'anne de l'ann
ntage).	Des réseaux inégalement répartis à capacité variable entre le bourg et les différents villages. Absence de gare, ou haite fectorisien, Absence de pisées cyclables. Absence de pisées cyclables. Des problèmes de stationnement pouchaies à féccie.	paces dislateds, a traillarment inégal : Hes et sams transition
Présente d'opportunités foncéires gabes à Une vacance de le des intrais dispositées noterament deue et la properte locate aux abords du bourg.  L'imp population et impliquent lune for troiter ; peu d'rité importantes.	One sisseaux indigulament répartis à capacité. Une boorer desserte coutére nellocate et Des horates de bies socialtes inadaptes visable entre la bourge des différents inalignes, départementaie (manufair latte, de visable entre la bourge de termén.  Absonce de gare, ou haite femoriaire, Des actions de mo-valutation organités et de département et département et département et département et de parconnes de préses préclaites de sationnement ponctaires à l'imagnorité des personnes digéas.	Des projets en cours: Sember pédagogique. Remberblaturo et valoriseitor de l'espace (respire: les propriétaires binéficient qui fond lé à la COY Aménagement des entrées de ville.
Uno vacance de log errents acqué juire à la mayerne locale.  Uno population étable de son emploi misignatu une trate dépondance à la misignatu une trate dépondance à la routine : pou d'intiér de accrueiller une nouveille population dans des proportions importantes.	Des haraires de bus scoères inadaptes aux hombes de bawail	Les differentes concharchers provequent un ricque de frajulacition du fiet de parte réclamble et de qualité proyagène (panalisation). Comment procéder pour ne plus encurager en bjes de déréappement? Comment takigner à la bât de ca type?

(1888年) いっしゅうじゅう (株名名) いっしゅう いっしゅうし L M(5) いいかい とうじょ が (800の)(AMB) こうとういう (275)。

Pha Local d'Urbanisme de LAPGOYADE - Fevrier 2618 « Dossier d'approbeban 1 Risportés pre perfetten

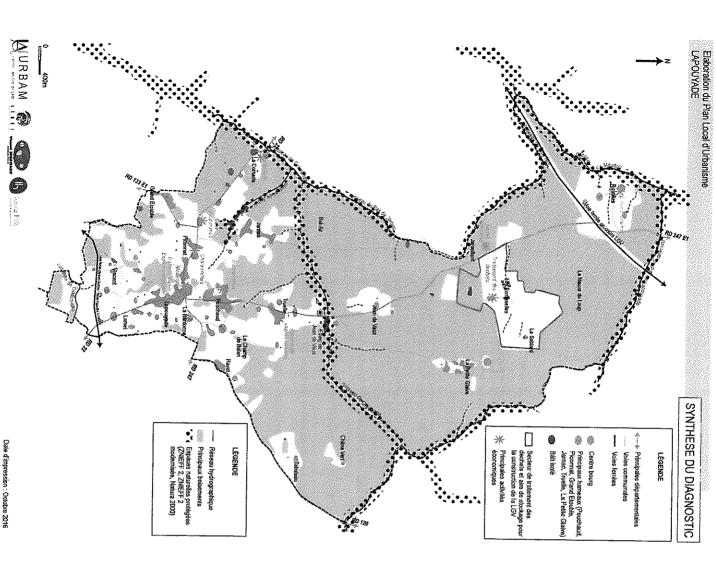
1478C4	1000	Same	A LANGER	Manager Co.
Contexts acomornique local Population active Agriculture Commerces	Des projets porteus d'écanomie en cours l'îtés peu de commerces implantés sur les la contration de 2 sercies à braites communes.  grice à la valoritation dei blogac d'est per Un niveus pichol de firmation moyen, ex la craite de l'internation de décisité Véolia, peu de haute s'ophireis.  Pet projets et événements partiers d'emplois, peu de haute s'ophireis, d'exhibits commerciales : expose public d'emplois, lédéaleur avec subsegs et laible de Le nombre d'emplois shapes depuis chap produiteurs d'ent à bourg.	Des projets porteurs d'expromie en cours l'ites peu de commerces implanités sur la je construction de 2 series à brantes commune.  yéce à la volprisation à logouar dels per l'un niveus pichal de formation moyen, sevor le entire de interprendit des décènds Véxila, peus de hauts diplanets.  Peur projets et de dévinentais portiens Petites unités doccomiques peu pourvoyauses d'existités commerciales : espace public d'emplois, lédicaleur seur caubarge et laillé de Le nombre d'emplois abque depuis chiq anu.	Rifetation auf is création d'une école sur en sile unaque pour d'ommunées dont LAPOLY/ADE. Développement des sentes agricales.	Le sectiur agricule subit une nella dejuise seve une mage peu dynamique du lait de subit des la companie de d'exploitations, au sontres d'exploitations,
	Une population active relativement jeurse,			
	Des services marchands qui dominant	:		*****
THEMES	ENJEUX Protection du patrimoine bâti et		DREATLATIONS  Poursulvre le développement sous le sêgre d'un villege par Vollier à une dévelopé déveront sous le segre d'un villege par contocter la quiette de l'autre de la control de	ATIONS ne d'un village-parc, forter la qualillé paysagér
Eau		ceracière singules.		
Environment Patrimoine Cadre de vie	Mise en valeur territotale	Ameliorer le sistut des entide affablies : friches agricoles, friche industrielle,	Poposer un tradement utstant à par la requalification des espaces en friches Per sévere dans les politiques de vacionation pagagaire : création d'un sertier, républishign de la total charetier d'intertion)	quelification des espaces on paysagére : création c
e de administración de la companya d	Gestion des interfaces	Faire cohabiler l'axistant et les projets en cours ou à venir pour créer une harmonie.	réer une visibilité des entrées de ville, Intégrar des zones tempons de 10 mètres (haées) entre les projets urbains et	s (haies) entre les proj
Teamsport Mobilité	Dévelopement des réssaux	Equilibrer of adopter se differents réseaux. Actualiser les réseaux uniquement dans les fieux à vocation constructible à inumérique, aussimissament selon les court et moyen termes.	Actualiser les réseaux uniquement dans l court et moyen termes.	is les keux à vocation c

Plan Local d'Urbanisme de L'APOUYACE - Fevrier 2018 - Cossier d'approbation 1- Fagyard de décentation

Reseaux		condition sine que non du développement boonomique.	
	Amélioration des mobilités et de la desserte - dont la desserte sociaire	s librement de façor mais également	sovement de l'agon intra Conforter les actions existantes (co-volturage,).  mais égalément extra projessore une pisse ordable entre le bourg et Peuchaud.
			Améliore la deserte scolain en lams de stationnement et de cadence des transports.
Habital		Offitir days (occurrence) or upditability of	Requeiller le bát dégradé,
Logements	Qualité de l'hebitat	diversifiés pour satisfaire la population	Valoriser l'architecture locale,
Besoins sociaux en		installe et nouvelle.	Intégrer harmonieusement une architecture innovente.
logements Aménægement de	Halitina de Francoirosino	Conserver le caractère naté de la	Utiliser les apportunitée fancières pour créer des expaces publics adaptée et des logements en cour de bourg.
Turace .	TANK BOOK OF THE LOSS OF THE PROPERTY OF THE P	des aménagements qualitatif.	Evilar le mitage urbain en priorisant l'accueil d'une nouvelle population dans les bourgs, puis sesondairement dans certains hameaux.
Contacts aconomique local Population active	Protection du caractère agricole	Opérniser les gains économiques, écologiques et énergétiques grâce au maintéen voirs au dévisioppement de ce acclaux.	Pemekvérer dans les projets de valorisation agricola → 8 hactares de serrer à tomailes (première avere digà haislea) : création d'emplois peu qualifiés à portée locale.
Agriculture	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Doublement in an inditional side the processing on the	Persévérer dans le projet d'espace public offrant une activité commerciale
Commerces	Attractivité socio-économique	IB COMMUNE.	Proposer des savvices adaptés à une population de jeunes actifs.
			Desirables to making acceptance of desirable and description of the concentration of the contract of the contr

🖈 cl. serte de symblése du degrassite page suivante

WHICH produce a subsequence of  ${\rm H}(A)$  agreement and the  ${\rm H}(B)$  consequence of  ${\rm V}$  . BUDINARY  ${\rm C}$  which is  ${\rm C}$ 



1- Rapport de présentation Plan Local 상Urbanisme de LAPOUYADE -- Février 2918 -- Dossier d'approbation

# 2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

#### 2.1. Milieu physique

des points bas au niveau du réseau hydrographique au sud de la commune à environ 30 m d'altitude. LAPOUYADE présente un relief légérement vallonné avec un point culminant à 104 m au niveau du château d'eau et

Elle se trouve sur la limite entre la forêt de la Double qui couvre les deux tiers nord de son territoire et les confins des coteaux viticoles du Bourgeais-Blayais sur le tiers sud, où se trouve le bourg.

Le territoire communal s'inscrit dans la plate-forme nord-aquitaine, dans une région de dépôts détritques continentaux

avec dans le fond des vallons des formations alluvionnaires récentes Le territoire de la commune est recouvert de dépôts tertiaires appartenant au Sidérolithique et aux Sables du Périgord,

On dénombre 4 forages sur la commune de LAPOUYADE

Référence	Localisation	Profondeur	Profondeur Utilisation
07801X0031/PZ1	e Vaux, ancienne scierie SIFOR	5៣	Suivi nappe
07801X0032/PZ2	07801X0032/PZ2 Lieu-dit Jean De Vaux, ancienne scierie SIFOR 5 m	5 m	Suivi nappe
07801X0033/PZ3	07801X0033/PZ3 Lieu-dit Jean De Vaux, ancienne scierie SIFOR 5 m	5 m	Suivi nappe
07805X0003/F	Lieu-dit Tizac	70 m	Eau industrielle - Non exploité
	The state of the s		

« sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord Adour-Garonne ». Un forage de soutien vient d'être mis en Bayas lieu-dit « Millas », et à Bonzac lieu-dit « Grand Pallu ». Ces forages profonds captent les eaux de la nappe œuvre au niveau des serres. L'eau potable sur la commune de LAPOUYADE est fournie par trois forages situés à Sabions au lieu-dit « Le palais », à

drainé par un de ses affluents orienté nord-est / sud-ouest : Le Graviange. Le Meudon draine la partie nord de la La commune fait partie du bassin versant de La Saye. Hormis ses extrémités nord et sud, le territoire communal est commune, le Godicheau la partie sud.

ou d'argile, de vase, d'un peu de graviers et de quelques cailloux. L'écoulement est en majorité de type lenthique. On présente comme un petit cours d'eau méandreux, forestier. Il est très ombragé ce qui ne permet pas le développement d'une flore aquatique importante et tout le cortège d'espèces associées. Son faciès est composé de sable en majorité notera la présence régulière d'embâcles due à la présence d'une ripisylve arborée assez dense. Le Graviange (code hydro P8260500 - code masse d'eau FRR36-5) développe environ 11 km de longueur. Il se

Son état écologique est considéré comme Bon (indice de confiance faible) ainsi que son état chimique

écologique est considéré comme Moyen, son état chimique comme Bon. Le Meudon est inscrit en axe à enjeux pour les Légèrement plus long que le Gravianche, le Meudon présente les mêmes caractéristiques morphologiques. Son état Le Meudon est aussi considéré comme une masse d'eau (code hydro 8240500 - code masse d'eau FRR36\_4). migrateurs dans le SDAGE

présente les mêmes caractéristiques morphologiques que le Graviange. Le Godicheau par l'intermédiaire d'un fossé de Le Godicheau n'est pas une masse d'eau. Il prend sa source au sud du bourg de LAPOUYADE au lieu-dit Lamet et capacité de 400 EH plusieurs centaines de mêtres, est le milieu récepteur des effluents de la station d'épuration de LAPOUYADE d'une

209 の年的のお 

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1- Rapport de presentation

### 2.2.Les caractéristiques biologiques

Les trois formations dominantes de l'occupation des sols à LAPOUYADE : vignoble et systèmes culturaux complexes avec au deuxième plan l'espace forestier qui enserre l'espace agricole.

LAPOUYADE fait partie de la Sylvo-Eco-Région dite « Bazadais, Double et Landais » définie par l'Inventaire Forestier National. Cette Sylvo-Eco-Région se caractérise par une couverture de sols siliceux acides et/ou argileux. La végétation correspond à l'étage atlantique, série du chêne pédonculé sur les coteaux, faciés à charme ou à châtaignier selon les caractéristiques édaphiques et microclimatiques stationnelles, et série de l'autne dans la vallée alluviale de la Saye et de ses affluents.

Sur le plan forestier, LAPOUYADE se place au cœur de la région forestière de la « Double Saintongeaise » marquée par un fort taux de boisement (environ 45 %) à dominante de Pins maritimes.

Le morcellement foncier y est important, avec de nombreuses parcelles de faible étendue et des peuplements en mosaïque où se juxtaposent, à l'état pur ou en mélange, le pin maritime et les feuillus, principalement le chêne pédonoulé, l'autre glutineux, le charme ou le robinier.

On notera la présence d'une grande peupleraie dans les terres fraîches au nord de Peuchaud.

Les chénaies pédonculées avec du tailfis de noisetiers, saules, tremble accompagnés de ronce, chèvrefeuille, bourdaine et fougère aigle, constituent les peuplements feuillus les plus fréquents sur les sols hydromorphes. On les trouve sous forme de taillis exploité pour le bois de chauffage principalement.

## L'intérêt environnemental de ce massif ne réside pas tant dans la qualité même de ces formations mais dans la diversité des formes en présence.

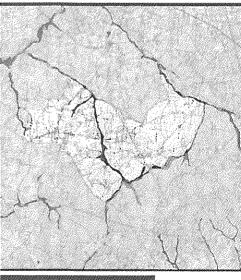
L'orientation technico-économique en matière agricole à LAPOUYADE est la polyculture-polyélevage. Si l'agriculture n'est pas très riche, il n'y a pas cependant de complet abandon des pratiques.

La SAU (surface agricole utilisée des exploitations dont le siège est sur la commune de LAPOUYADE) était de 336 ha en 2010. Les fourrages et surface toujours en herbe représentaient 296 ha soit 88 % de la SAU pour 640 unités gros bétail.

Comme presque partout en France, l'élevage connait des difficultés économiques, des parcelles agricoles sont peu à peu laissées à l'abandon.

L'Etablissement Public de bassin EPIDOR a réalisé en 2008 un inventaire des zones humides des communes du bassin versant de la Dordogne. La surface de zones humides recensées à LAPOUYADE est de 127 ha soir 4,9 % de la surface du territoire communal dont 85 ha sont boisées.

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE ~ Févrler 2018 - Dossier d'approbation 1- Rayport de pré ∋ent⊴on



- LES ZONES HUMIDES

  si is commune es

  1 APOLIVACE

  127 is 8 1 accommune

  127 is 40 1 accommune
- do la extraction de la communa sont de sont communa sont des zones busildes de la communa sont se communa de la communa de sont autenural had altantes

Source : Epidor

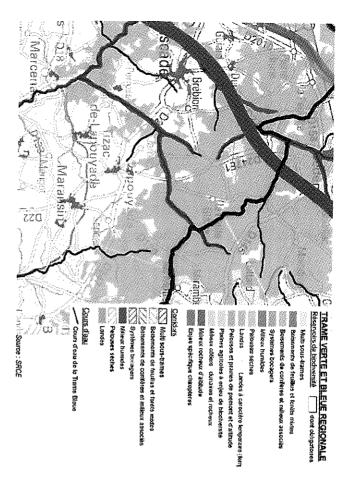
L'étang de Jean de Vaux, ses berges et espaces rivulaires associés forment un ensemble de zones humides diversifiés et à fort intérêt biologique.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine a été approuvé par arrêté préfectoral le 19 octobre 2015. L'atlas cartographique inclut dans ce schéma indique que LAPOUYADE est concerné par un réservoir biologique : Boisements de confferes et milleux associés et un corridor biologique : Milleux humides, associés au ruisseau de Graviange lui-même inscrit de même que ses affluents, dans la trame bleue régionale.

<sup>1995/</sup>AZ LADVARA QUARKA SÜKÜĞE EQERMIN KASTIQARA ERKIS TALKAÇAR KIRI ÇILI BÜLTIĞIRĞE ARSINMENTESI Ç - 210 -

To televisite question form or regulate description. His by several mode, in this control of the control of the

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE – Février 2018 – Dossier d'approbation 1- Rapport de presentation



## 2.3. Inventaire et protection du patrimoine naturel

La qualité des milieux naturels associés au réseau hydrographique de la Saye et de ses affluents ont justifié leur inscription dans le réseau des ZNIEFF.

La ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Saye et de Meudon » (code 720015765) présente un intérêt écologique particulièrement élevé au travers des habitats rivulaires tourbeux qu'ils traversent notamment dans sa partie amont en Charente-Maritime. Cette zone de landes humides se poursuit en Gironde, notamment sur la commune de Lapouyade, ou l'on observe encore de belles stations de landes à molinie qui accueillent le fadet des laîches, des ripisylves et des zones marécageuses fréquentées par la toutre et, au moins potentiellement, le vison d'Europe. Les tronçons aval, qui ont été ajoutés dans le cadre de la modernisation présentent plus les caractéristiques observables sur la vallée de l'Isle, à savoir des terrains limoneux dans une vallée s'élargissant, encore souvent occupés par des prairies humides. Ces secteurs accueillent une faune variée, matgré la progression des terres cultivées et des plantations de peupliers. On y observe notamment le cuivré des marais et le damier de la succise, et les habitats favorables à la foutre et au vison d'Europe.

Natura 2000 est un réseau européen institué par la directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages du 21 mai 1992. Il doit permettre de réaliser les objectifs fixés par la convention sur la diversité biologique, adoptée lors du sommet de Rio en 1992 et ratifiée par la France en 1996. Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la désignation de sites naturels pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (ZPS - Directive « Oiseaux » de 1979) et de milieux naturels et autres espèces (ZSC - Directive « Habitat » de 1992).

Les vallées de la Saye et du Meudon ont ainsi été inscrite en Zone Spéciale de Conservation (ZSC: FR7200689). Le site Natura 2000 couvre un territoire de 1409 hectares répartis sur 16 communes.

Plan Local d'Urbanisme da L≾POUYADE – Février 2018 – Dossier d'approbation 1-Rapport de présentation

La ruralité est dominante sur le bassin versant de la Saye et du Meudon. Les activités économiques présentes sur les communes sont liées essentiellement à la vificulture, la sylviculture et à l'élevage bovin. Les activités de loisirs sont relativement peu marquées sur le site et concernent principalement la pêche, la chasse et la randonnée. Le site Natura 2000 des vallées de la Saye et du Meudon accueille 13 habitats naturels et 16 espèces d'intérêt communautaire. La grande majorité des habitats et espèces d'intérêt communautaires du site est intéodée aux milieux aquatiques ou humides. La bonne gestion de l'eau sur le réseau hydrographique est par conséquent primordiale car elle impacte directement cette biodiversité.

#### 2.4. Paysages

La {re}connaissance de la structure du paysage et de ses composantes permet de soulever les éléments fondamentaux qui font la singularité de LAPOUYADE. L'analyse du territoire a fait émerger les sensibilités et fragilités en place. Il s'agit alors de les protéger, de les mettre en valeur et de les requalifier afin d'assurer la perennité des qualités paysagères et de renforcer l'identité territoriale.

La morphologie est un critère fort de différenciation des paysages conditionnant les sols, l'occupation des sols et les perceptions. Le territoire étudié se trouve sur l'entité orientale de la faille de Garonne, composée de reliefs calcaires qui prolongent ceux du Massif Central. Ces reliefs de coilines arrondies, aux vallons plus ou moins profonds, sont le support de paysages variés aux multiples usages agricoles.

L'eau constitue par ailleurs la charpente du paysage. Elle est un véritable élément constitutif des paysages. L'Isle et la Dronne, affluents qui alimentent la Dordogne, drainent les eaux des confins ouest du Massif Central. Lapouyade appartient au bassin versant de la Saye, affluent de l'Isle.

La mosaïque de paysages girondins est en partie agencée par la distribution des cours d'eau. La Garonne, la Dordogne et l'estuaire de la Gironde sont à l'origine de ces grands ensembles paysagers. Au nord, Blayais et Libournais sont encadrés par des entités forestières qui gagnent l'intérieur du département sous forme de lisières, laissant progressivement la vigne dominer.

# LAPOUYADE, à l'interface entre le paysage des Franges boisées du nord et le paysage du Cubzaguais

Lapouyade est en limite départementale de la Charente-Maritime et de la forêt de la Double Saintongeaise (forêt percée de clairières et de lacs plantée de pins maritimes au 19° siècle ; massif de pins maritimes, chênes pédonculés et chênes tauzins).

Caractéristiques principales des Franges boisées du nord, marges de la Double Saintongeaise

- Forêt installée sur des reliefs très doux,
- Présence de clairières habitées aux lisières mouvantes
- Maillage urbain peu dense,
- Villages sur les hauteurs le long des axes routiers avec les centres anciens groupés,
- Recul des terres cultivées ou pâturées ; enfrichement

Enjeux paysagers principaux : valorisation des espaces agricoles et gestion du phénomène d'enfrichement, traitement des limites de bourgs, valorisation des espaces publics et zones d'interfaces (clôtures, haies...), traitement de liaisons douces....

Caractéristiques principales du Cubzaguais (sous unité paysagère du Blayais au Libournais)

- Bande de reliefs successifs à vocation viticole en rive droite de la Dordogne
- Relief peu marqué mais vallonnements et collines
- Forte présence de la vigne qui compose avec les cultures, boisements et prairies
- Paysages variés, mixtes (bois, plaines pâturées, cultures, lisières, bocages...)

医神经炎 医外侧线性小型 医多种性神经炎 医多种性神经神经 医多种性神经神经

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUY. DE « Février 2018 – Dossier d'approbation 1- Rapport de presentation

- Espace agricole fragmenté par des structures végétales
- Enjeux paysagers principaux : bâti ancien patrimonial, maintien des ouvertures visuelles sur les routes, gestion et valorisation des paysages de vallons, traitement des espaces publics et intégration des extensions urbaines.

LAPOUYADE offre un territoire au caractère préservé. La pression urbaine est assez peu ressentle. Des formations boisées occupent deux tiers du territoire communal.

On retrouve deux typologies paysagères : un secteur très forestier de grande échelle au centre et au nord d'une part, et un secteur plus morcellé au sud aux structures paysagères composites d'autre part.

Le secteur forestier au centre et au nord correspond à une masse boisée à dominante de pins maritimes avec toutetois la présence de feuillus. Le paysage présente des systèmes de clairières bâties et agricoles et peu d'urbanisation (faible maillage routier et quelques regroupements bâtis). La Petite Glaive est le hameau principal. Les lieux dits de Truelle, de Routillas et Jean de Vaux offrent un paysage agricole où la présence du réseau hydrographique reste discrète et très ponctuelle. La lecture du paysage est ici relativement simple.

Dans le secteur sud le bâti est plus fortement représenté : implantation du bourg, hameaux plus importants et plus rapprochés. On note toutefois une véritable présence végétale liée au bâti. Le paysage est pittoresque, mélant vignes, prairies et bocages. La lecture du paysage est alors lci plus séquencée, avec la présence de lisières, d'interfaces, et de nuances.

Au nord de la commune, la perception visuelle des chantiers de la LGV et des serres ainsi que la présence du Centre Technique d'enfouissement sont relativement absorbée par la vaste échelle et la fermeture du paysage. Mais il ne faut pas négliger le risque de fragilisation, de perte d'identité et de qualité paysagère qui pourrait être généré par ces éléments techniques ou infrastructures d'envergure.

Dans le secteur central et le secteur nord, la forte couverture végétale ne laisse que quelques points de vue dégagés à l'approche des trouées du massif forestier. Ces ouvertures visuelles au niveau des espaces agricoles ponctuels et la large fermeture liée à la présence de la forêt ont une valeur identitaire.

Dans le ecteur sud, le rythme d'ouvertures et de fermetures dépend du relief et de l'occupation végétale. Quelques vues remarquables sont à noter depuis les hauteurs ou dans les vallons. Elles donnent à voir un tableau champêtre, préservé et bucolique. Relevons aussi des vues depuis le bourg ou bien encore depuis les routes départementales. Il n'y a pas de vues remarquables sur le bourg depuis les lointains. Le château d'eau est un élément de repère fort dans le paysage, bien plus que l'église.

En traversant le territoire, on ne remarque pas de vues majeures dégradées. Seules quelques vues peu qualitatives cadrent sur certains bâtiments abandonnés (entrée de bourg, scierie) ou zones activités...

# 2.5. Enjeux de protection du patrimoine naturel et de l'environnement communal et enjeux paysagers

On peut les classer en trois catégories :

- Les enjeux majeurs de niveau national et international;
- Les enjeux de niveau régional;
- Les enjeux fonctionnels

### Enjeux environnementaux majeurs

Ils sont directement liés à la présence d'habitats, d'habitats d'espèces ou d'espèces présentant un intérêt environnemental (écologique, floristique ou faunistique) ou paysager de premier plan qui dépasse le cadre régional et qui sont reconnus au niveau national ou international. Les vallées des affluents de la Saye (vallée du Graviange) et du Meudon et de ses affluents (vallée du ruisseau du Pas de Lapouyade, vallée du ruisseau du Bois noir) classées en Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000) en tant qu'habitat d'espèces (Cistude, Vison d'Europe, Fadet des laîches,

e djuged 800 kalang pangandan

Plan Local d'Urbanisme de L&POUYADE – F≑vrier 2018 – Dossier d'approbation 1- Rapport de pré≥entation

cuivré des marais,…} représente un enjeu majeur pour le territoire de la commune. La protection des espèces d'intérêt patrimonial et de leurs habitats sur la commune est directement liée à la qualité de l'eau, c'est-à-dire aux conditions de gestion des effluents urbains et des eaux pluviales.

La protection des espaces identifiés comme faisant l'objet d'un enjeu majeur passe par un zonage accompagné d'une réglementation très stricte quant aux possibilités d'occupation des sols. Seules les activités forestières, ou de loisirs verts dans une certaine mesure, peuvent y être autorisées. Le développement de l'habitat ou d'activités à caractère artisanal ou industriel doit être proscrit.

Par ailleurs, s'agissant d'habitats et d'espèces de milieux humides, l'enjeu de la mise en œuvre du PLU passe aussi par la maîtrise des conditions de recueil et de traitement des eaux usées domestiques ou issues des activités artisanales.

## Enjeux environnementaux de niveau régional

Le massif boisé de la Double présente un intérêt écologique, paysager et récréatif largement reconnu. Il a d'ailieurs été inscrit comme réservoir biologique dans le SRCE. La conservation de l'intégrité et de la diversité des formations présentes est un enjeu de la révision du PLU de LAPOUYADE.

Les enjeux de niveau régional concernent aussi la préservation des milieux humides associés ou non au réseau hydrographique. Les zones humides présentent des intérêts écologiques, sociaux, culturels et économiques et sont en conséquence des lieux d'enjeux multiples. La diversité biologique y est importante : elles accueillent une grande variété d'espèces animales et végétales spécifiques et adaptées aux conditions particulières des milieux. A l'interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, les zones humides peuvent jouer un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau ou l'épuration des eaux. Ces espaces tendent à régresser et certains sont menacès de disparition, sous la pression des actions de drainage et de remblaiement, d'aménagements lourds (infrastructures routières, opérations d'urbanisme), de pollutions des eaux ou encore par la prolifération d'espèces invasives, animales ou végétales.

La prise en compte de ces enjeux dans le PLU implique la concentration du développement urbain et des activités industrielles et de commerce autour des noyaux existants afin de limiter le mitage des habitats forestiers et les déplacements à l'intérieur de ce même massif.

#### Enjeux fonctionnels

Les grands espaces non encore urbanisés au nord et au sud du territoire communal sont composés d'une mosaïque de milieux différents, comprenant des espaces naturels (ripisylve, pinède sur lande mésophile ou lande humide, boisement de feuillus à chênes dominants) et des espaces agricoles principalement localisés au sud de la commune (prairies principalement, cultures et vignes). Bien que ne présentant pas un intérêt patrimonial de premier plan, ces milleux s'avérent importants pour le maintien de la biodiversité locale. Boisements, landes et prairies offrent en effet des habitats différents pour les espèces animales qui peuvent y accomplir leurs différents besoins vitaux : alimentation, repos, reproduction. Ces espaces fonctionnent ainsi en « trame verte et bleue » comprenant :

- des zones « noyaux » (matrice) qui assurent les conditions à la sauvegarde des populations animales et végétales : il s'agit ici des boisements dans le secteur nord et des prairies dans la partie sud de la commune;
- des « corridors » qui ont pour fonction de relier entre eux les noyaux et qui permettent aux espèces de se disperser et de migrer ; haies bocagères, fossés enherbés, bosquets en zone prairiai, lande en zone boisée;
- des zones « tampons » qui assurent l'interface entre des activités humaines génératrices de pollutions, dérangement,... et les corridors ou la matrice. Les espaces tampons peuvent être des bandes enherbées, de petits bosquets, des « fonds de jardins »...

Les enjeux fonctionnels à LAPOUYADE vont principalement concerner la protection des réservoirs biologiques (matrice) et corridors biologiques identifiés sur le territoire communal avec :

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Fevrier 2018 - Dossier d'approbation 1- Rapport de présentation

- la conservation de l'intégrité et de la diversité du massif boisé qui constitue un réservoir de biodiversité (traité comme enjeu régional),
- le maintien des conditions de développement ou de poursuite de l'activité agricole et du potentiel agricole et viticole des terres les plus saines autour du bourg et des principaux hameaux,
- le maintien de l'intégrité des boisements et landes humides associées au réseau hydrographique qui constituent le principal corridor biologique dans la matrice boisée de la Double,

Pour assurer un équilibre harmonieux des différentes fonctions biologiques des espaces naturels tout en permettant le déplacement de la faune entre les différents constitutifs du paysage, il convient :

- d'assurer l'intégrité des matrices forestières et agricoles en évitant teur mitage donc le développement inconsidéré des hameaux existants,
- de concentrer le développement urbain et les activités artisanales et de commerce autour des noyaux existants afin de limiter le mitage de l'espace rurai et les déplacements à l'intérieur des espaces naturels et agricoles,
- d'interdire le développement urbain en ruban le long des voies de communication,
- de maintenir voire de conforter le principal corridor biologique de la commune constitué par la vailée de la Saye, du Meudon et de leurs affluents en maintenant inconstructible une bande de terrain d'une largeur écologiquement significative autour du cours d'eau,

#### Enjeux paysagers

LAPOUYADE offre un paysage de campagne preservé et un village parc qui donnent un cadre de vie privilégié. Les enjeux paysagers, qui prennent appui sur la géomorphologie, le patrimoine et les structures en place, sont les suivants :

- Protection et mise en valeur des éléments identitaires et des qualités paysagères de cette campagne préservée au visage agricole et forestier;
- Protection du bourg, des hameaux et du patrimoine (bâti et végétal);
- Développement mesuré et en harmonie avec les structures paysagères locales (lisières, pentes...);
- Développement du bourg avec traitement des limites, des interfaces avec le grand paysage, conservation du vignoble;
- Mise en valeur du parcours des routes et des entrées de ville ;
- Protection des ouvertures visuelles;
- Protection de la masse boisée (échelle, nature) et des systèmes de clairières ;
- Maintien ou valorisation de la qualité paysagère de la ligne de crête avec la RD 22 et bourg ;
- Mise en valeur des valions et du parcours de l'eau, du paysage bocager;
- Développement des connexions douces avec les hameaux proches du bourg
- Intégration paysagère du centre d'enfouissement technique et des activités connexes associées.

### 2.6. Risques naturels et technologiques

Les risques naturels et technologiques sont répertoriés dans le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) en Gironde (version 2005).

LAPOUYADE est concernée par les risques suivants :

le risque feu de forêt,

SMAM of solar painter MAA equation enteriors which provides and  $\rho$  is MAAM and  $\rho$  in  $\rho$ 

Plan Local d'Urbanism⊛ de L≼POUYADE ~ Février 2018 ~ Dossier d'approbation 1- l'apport de présentation

- le risque de remontée de nappe,
- le risque de retrait-gonflement des argiles,
- le risque sismique,
- le risque « termites »,
- le risque « exposition au plomb »,
- le risque lié aux installations classées,
- les sites et sols poliués.

### 3. ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET EXPOSE DES CONSEQUENCES EVENTUELLES DE L'ADOPTION DU PLAN SUR LA PROTECTION DES ZONES REVETANT UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR L'ENVIRONNEMENT

# 3.1. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur la ressource en eau et sa gestion

La commune de LAPOUYADE s'est dotée d'un schéma directeur d'assainissement élaboré en 1999. La commune est desservie par un réseau d'assainissement collectif développé, desservant les zones d'habitat du bourg et du harmeau de Peuchaud. Le réseau collectif localisé dans le bourg a récemment été réhabilité. Il est considéré comme neuf. Le reste de la commune, de par sa dispersion, est en assainissement non collectif.

Les effluents collectés par le réseau d'assainissement collectif sont traités dans une station d'épuration de type traitement biologique sur filtres plantés de roseaux à deux étages d'une capacité de 400 EH. Celle-ci a été mise en service en avril 2008. Le milieu récepteur des effluents traités est le Godicheau.

Au 31 décembre 2014, 106 abonnés étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif sur la commune de LAPOUYADE. Cela représente 197 EH.

Selon le rapport du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement (SIEPA) du Nord Libournais de 2014, les rendements épuratoires de la station sont conformes aux exigences réglementaires en vigueur. Le niveau requis d'abattement en MES et en DBO5 était atteint. La charge hydraulique et organique moyenne reçue par la station est de 60 EH. Cela représente 15% de sa capacité nominale.

La très grande majorité des zones urbaines et la zone d'extension urbaine sont immédiatement raccordables au réseau d'assainissement collectif existant. Les zones de hameaux situées sur les écarts du bourg et de Peuchaud, non raccordées au réseau d'assainissement collectif, ont été classées en secteurs non constructibles, à savoir en zones N et A, ne pouvant évoluer que de manière très mesurée.

L'objectif de population supplémentaire fixé par le PLU est de + 53 habitants environ soit 566 habitants à l'horizon 2026 (26 nouveaux logements prévus (et réappropriation de 3 logements vacants) x 2 personnes par ménage tout en prenant en compte la variation annuelle de population : décès, départs de la commune...). Avec une capacité nominale de 400 EH et un taux de raccordement total sur la commune non encore atteint (197 EH raccordés en 2014), la station d'épuration de la commune est en mesure d'accepter l'augmentation de population induite par l'approbation du PLU.

On peut donc considérer que l'extension urbaine prévue au PLU n'engendrera aucune incidence sur la qualité des eaux du Meudon et de ses affluents, et par voie de conséquence sur les espèces ayant justifié l'inscription de la vallée du Meudon au sein du réseau Natura 2000.

La commune ne dispose pas à ce jour de réseau de collecte des eaux pluviales structuré. Un réseau de fossés développé assure la collecte des eaux pluviales.

Les recommandations faites pour les futurs projets urbains ont été intégrées au règlement du PLU (zones urbaines et zones AU). Les articles 4 du règlement stiputent que :

217

高温を たなると

de la recomercia despresa de la compansión de la compansión de la compansión de la compansión de la compansión

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1- Rapport de présentation

- « Les aménagements réalisés sur un terrain ne doivent pas faire obstacle au libre écoulement des eaux pluviales conformément aux dispositions du Code Civil (articles 640 et 641). »
- « Les eaux pluviales qui ne peuvent être absorbées par le terrain doivent être dirigées vers les canalisations, fossés ou réseaux prévus à cet effet, conformément à la réglementation en vigueur. »
- « Lorsqu'il existe un réseau collectif spécifique apte à recueillir les eaux pluviales, les aménagements sur le terrain doivent garantir leurs évacuations dans ledit réseau. Ces dispositions s'appliquent également aux eaux de vidange des piscines. »
- « Les ouvrages destinés à la retenue des eaux pourront être réalisés sous forme de noues paysagères. »

Consciente des enjeux de gestion des eaux de ruissellement en provenance des secteurs urbains, la municipalité a édicté des règles adaptées au contexte dans les secteurs d'urbanisation nouvelle.

Le projet de PLU aura donc des incidences limitées voire des incidences positives par rapport à la situation hydraulique actuelle. La pollution chronique ou une éventuelle pollution accidentelle seront maitrisées dans les zones d'urbanisation fulture,

## 3.2. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur le milieu biologique et zones revétant une importance particulière pour l'environnement

Les vallées de la Saye et du Meudon font l'objet d'une inscription au sein du réseau Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation FR7200689. Le site, localisé au nord-ouest de la Gironde, couvre un territoire réparti sur 16 communes. Il correspond aux vallées alluviales de la Saye et du Meudon ainsi que celles de leurs principaux affluents.

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de la zone sont inféodés aux milieux aquatiques et humides. Le site trouve une partie de sa justification dans l'intégration au réseau Natura 2000 du fait de la présence du Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire jugée prioritaire par la Directive « Habitats ».

Au niveau de LAPOUYADE, le site est présent le long des limites avec les communes de Bedenac, Clérac, Cercoux ainsi que le nord de la limite avec la commune de Laruscade.

Le DOCOB n'a pour l'instant pas été approuvé au moment de la finalisation de l'élaboration du PLU. L'opérateur désigné est le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.

13 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés sur le site. Il s'agit de milieux aquatiques, prairiaux, forestiers et palustres. Parmi eux, 3 sont considérés comme des habitats prioritaires.

Des pelouses maigres de fauche de basse altitude, forêts alluviales à aulnes et frênes, prairies à *Molinia*, landes sèches et mégaphorbiaies hygrophiles ont été recensées sur la commune de LAPOUYADE.

16 espèces d'intérêt communautaire ont été recensées sur le site. Parmi elles, 15 espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et une espèce est inscrite à la fois à l'annexe II et à l'annexe IV de cette même directive. La présence du Vison d'Europe et de la Rosalie des Alpes est à signater. Il s'agit de deux espèces dont la conservation est considérée comme prioritaire.

Sur la commune de LAPOUYADE, la présence avérée de la Loutre d'Europe, du Cuivré des marais, du Fadet des Laîches, du Damier de la Succise, du Grand Capricorne, de l'Agrion de Mercure et de la Cordulie à corps fin peut être signalée. Le Vison d'Europe, la Cistude d'Europe, et le Lucane Cerf-Volant sont trois espèces potentiellement présentes sur le territoire communal, les habitats de ces espèces étant observés à LAPOUYADE.

L'enveloppe urbaine de LAPOUYADE (zones UA, UB et 1AU) est entièrement située à l'extérieur des limites du site Natura 2000 des Vallées de la Saye et du Meudon. De plus, aucune des limites des zones urbanisées ou à urbaniser n'est localisée à proximité de ce site.

Les secteurs intégrés au sein du périmètre de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) font l'objet d'un classement en zone naturelle ou agricole indicée « p », c'est-à-dire protégée. Le règlement associé à ces secteurs protégés stipule que « toute occupation ou utilisation des sols est interdite » (articles A1 et N1 du règlement écrit). Par ailleurs, aux

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1-Rapport de présentation

abords du Meudon et du Pas de Lapouyade, le PLU a inscrit en Espace Boisé Classé une partie des formations boisées linéaires existantes.

Ainsi, le réglement associé à ces espaces remarquables exclut toute forme de bâti dégradant le milieu, tout n'excluant pas la pratique d'activités socio-économiques, ce qui est l'objectif de la démarche Natura 2000.

Le projet de PLU de la commune de LAPOUYADE, par un zonage très strict et un règlement adapté, n'aura aucune incidence notable sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR7200689 : « Vallées de la Saye et du Meudon ».

La sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes est confrontée à la progression de l'urbanisation et ce qu'elle entraîne (augmentation de la circulation automobile, augmentation des flux de polluants rejetés dans les milieux récepteurs,...). Ils sont l'un des principaux facteurs responsables de la détérioration des habitats et de l'appauvrissement de la diversité des espèces.

Pour faire face à cet enjeu majeur, le PLU a pris des dispositions :

- Maîtrise de la constructibilité par un zonage strict et contraignant, limité à des secteurs en continuité ou en densification du bâti existant,
- Inscription en zone à vocation agricole des espaces valorisés par l'agriculture et augmentation de la surface à vocation agricole,
- Prise en compte des milieux naturels les plus sensibles par un zonage spécifique,
- Inscription en Espace Boisé Classé de formations boisées telles que les ripisylves,
- Préservation des corridors biologiques et intégration de la logique de trames verte et bleue : maintien des coupures vertes entre les espaces urbanisés, protection des linéaires boisés en tant que corridors écologiques et des massifs boisés représentant des réservoirs de biodiversité, maintien de l'intégralité des trames bleues

La Surface Agricole Utilisée (des exploitations) était de 336 hectares lors du dernier recensement agricole de 2010, équivalant à environ 13 % du territoire. L'occupation des sols agricoles est alors dominée par les fourrages et surfaces toujours en herbe (296 ha soit 11,5 % du territoire communal et 88% de la SAU pour 640 unités gros bétail). Viennent ensuite les vignobles (34 ha soit 10 % de la SAU). En 2010, on comptait encore 13 exploitations agricoles au total (y compris doubles actifs) ayant leur siège sur la commune.

Le projet de PLU souhaite permettre la poursuite et le développement des activités agricoles traditionnelles de son territoire.

Ces activités agricoles assurent la préservation du caractère rural de la commune et des caractéristiques environnementales et paysagères d'une partie de son territoire. Elles sont le garant du maintien d'une certaine biodiversité sur le territoire communal et de la présence de ce que l'on peut nommer la faune ordinaire des espaces ruraux.

La poursuite d'un étalement de l'urbanisation au sein des zones agricoles peut encourager à un morcellement supptémentaire des parcelles agricoles et à une rupture dans la continuité des espaces agricoles. C'est la raison pour laquelle la constructibilité a été strictement encadrée à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante.

L'espace agricole a été inscrit en zone A, indicée Ap lorsque celui-ci est localisé en continuité d'une zone Np (à proximité de la zone Natura 2000 par exemple). Au niveau du hameau « Le Jard Saillant », une zone agricole est proposée afin de permettre l'accueil de serres agricoles. Ce projet a pour objectif la culture de tomates hors sol en vue de valoriser l'énergie dégagée par la fermentation des déchets entreposés au sein de l'installation de stockage de déchets non dangereux présente au nord de la commune.

Dans les zones A, seules sont autorisées :

- la construction d'habitations et de bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole,
- les extensions de bâtiments d'habitation existants dans la limite de 60 m² de surface de plancher supplémentaire,

URBAM, urbanisce qualificie, GLRIA, representative entrepied E. HILS, presented diply. V. BUCHMANE architect diply.

• 218 •

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE – Fèvrier 2018 – Dossier d'approbation 1- Rapport de présentation

la construction d'infrastructures et d'équipements d'intérêt collectif.

Le classement en zone agricole des terres à potentiel agronomique, biologique ou économique en évitant l'étalement urbain et l'artificialisation irréversible des terres, permettra le maintien d'une activité qui participe, pour ce qu'elle est, au maintien de la biodiversité.

Les boisements présents sur la commune de LAPOUYADE occupaient environ 1 686 ha, soit 65% du territoire communal (source : données Corine Land Cover de 2012). Ils sont relativement importants sur l'ensemble du territoire, formant des masses boisées de grande superficie.

Du point de vue forestier, la commune de LAPOUYADE se trouve dans la région forestière de la « Double Saintongeaise » caractérisée par un taux de boisement important (environ 45 %) à dominante de Pins maritimes.

La majeure partie de la surface forestière communale est constituée d'enrésinements en pin maritime, en futaie pure ou en métange de futaie de pins maritimes et de feuillus. L'espèce feuillue accompagnatrice la plus fréquentment observée est le châtaignier. Le morcellement foncier est important, avec de nombreuses parcelles de faible étendue et des peuplements en mosaïque où se juxtaposent le pin maritime et les feuillus. La diversité des formations en présence constitue l'intérêt environnemental de ce massif forestier.

Consciente des différents rôles joués par les espaces naturels et les espaces boisés sur la commune, la municipalité a décidé :

- d'inscrire en zone naturelle les espaces forestiers et espaces non cultivés dès lors qu'ils étaient en dehors de l'enveloppe urbaine existante,
- de ne pas autoriser de développement urbain sur des espaces boisés ou en dehors de l'enveloppe urbaine existante,
- d'inscrire en Espace Boisé Classé certaines formations ligneuses (bosquet, haie ou ripisylve) présentant un enjeu particulier en matière de biodiversité.

L'inscription en zone N d'une grande partie du territoire rural de la commune, le classement en Espace Boisé Classé des formations boisées linéaires et le classement en espace naturel protégé des plaines alluviales des différents cours d'eau parcourant le territoire sont une garantie de leur conservation et du maintien des fonctions biologiques qu'ils remplissent actuellement.

Les zones urbaines artificialisées et les voies de déplacement qui les relient entre elles, sont, pour beaucoup d'espèces animales peu mobiles, de véritables barrières infranchissables.

Il se crée ainsi peu à peu des isolats de populations sans relation avec les populations voisines, augmentant les phénomènes de dégénérescence (absence ou mauvais brassage génétique, maladie) et augmentant les risques d'extinction locale.

Il est donc nécessaire, pour limiter ces phénomènes, de prévoir des couloirs peu ou pas artificialisés permettant à la faune de se déplacer entre plusieurs territoires éloignés dont les caractéristiques et la surface leurs permettent de former un réservoir d'espèces.

Les berges de cours d'eau avec ieur ripisylve, les haies dans la trame agricole, les lisières forestières, sont autant de lignes privilégrées qui guident les déplacements de la faune.

L'article R.371-19-II du Code de l'environnement précise que les réservoirs de biodiversité sont des « espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturals peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante ».

Ils peuvent « abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations ».

Le SRCE Aquitaine a identifié sur le territoire communal un réservoir de biodiversité, les « boisements de conifères et milieux associés ». Un corridor biologique a également été identifié, les milieux humides, associés au ruisseau de Graviange lui-même inscrit de même que ses affluents dans la trame bleue régionale.

L'espace rural de LAPOUYADE est encore assez diversifié malgré la dominance des boisements de conifères. Cette diversité s'observe à la fois dans les types de valorisation des sols (vignes, prairies permanentes pour la fauche ou l'élevage, boisements de conifères, haies et ripisylves) que dans l'agencement de ces différentes composantes.

L'interconnexion entre ces différents éléments par l'intermédiaire des haies, bords de cours d'eau, lisières de culture, est le garant du bon équilibre écologique de cet espace. Un paysage, au-delà de sa qualifé plastique, trouve sa valeur dans le mouvement créé par la vie animale et végétale qu'il accueille : chant d'un oiseau, chevreuil qui débouche du bois, fleurs sauvages en angle de parcelle cultivée,...

La conservation de cette ambiance paysagère passe notamment par le maintien des corridors biologiques (trame bleue et trame verte) existants entre les différentes composantes du territoire.

Le classement en zone N et ponctuellement en Espace Boisé Classé des boisements, des bosquets et haies présentant des enjeux particuliers notamment en terme de déplacement de la faune ainsi que le classement en espace naturel protégé des différents cours d'eau parcourant le territoire et de leur plaine alluviale assurent le maintien des différentes connexions biologiques du territoire.

# 3.3. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur les risques et nuisances

La commune de LAPOUYADE est sourrise au risque de retrait-gonflement des argiles. Celui-ci varie localement de faible (nord de la commune et le long du Graviange) à fort (extrême ouest de la commune). Il est globalement moyen sur l'ensemble de la commune.

Le PLU ne contribue pas à un accroissement important du risque car les zones à vocation constructible ont été positionnées en continuité de secteurs déjà bâtis, il s'agit par ailleurs de zones moyennement exposées à ce risque.

De plus, des mesures simples de constructibilité, tels que l'édification de fondations profondes ou la rigidification de la structure par chaînage permettent de réduire les effets du retrait-gonflement des argiles.

La commune de LAPOUYADE est soumise à un risque de remontée de nappe dans les sédiments dont le niveau est globalement très faible sur le territoire. Ce phénomène se manifeste par l'apparition d'inondations spontanées lors de période où les sols sont saturés en eau. La sensibilité est localement moyenne à très élevée, au niveau du Meudon et du Graviange. Il s'agit de deux zones très peu voire pas urbanisées.

Les zones à vocation urbaine inscrites dans le PLU (UA, UB et 1AU) sont pour leur part localisées au sein d'un secteur à sensibilité très faible. Ainsi, le projet de PLU n'engendrera pas d'accroissement de l'exposition des habitants de la commune à ce risque de remontée de nappe.

Avec une surface boisée occupant 65% du territoire communal, LAPOUYADE est particulièrement exposée au risque de feu de forêts.

A travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la municipalité de LAPOUYADE a mis en avant sa volonté d'assurer le développement urbain à venir en densifiant l'enveloppe urbaine existante. Pour ce faire, les zones UA, UB et 1AU du PLU sont uniquement localisées au niveau du Bourg et du hameau de Peuchaud. La zone 1AU est par ailleurs située au sein d'une dent creuse existante. Les zones forestières font quant à elles l'objet d'un classement en zone naturelle, au sein desquelles aucune nouvelle construction à vocation d'habitat n'est autorisée.

Par conséquent, le PLU de la commune n'engendrera pas d'accroissement significatif de l'exposition des habitants de la commune de LAPOUYADE au risque d'incendie de forêt.

Le projet communal à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durables a affirmé sa volonté de « poursuivre le renforcement de la centralité urbaine du bourg, autour des espaces stratégiques (mairie et médiathèque) », en « ...privilégi(ant) le développement urbain au niveau du Bourg et du hameau de Peuchaud » (orientation politique 2).

Afin de limiter les déplacements automobiles et donc la pollution de l'air, le PLU a limité la construction en dehors du bourg constitué et de sa proche périphèrie : la zone d'extension urbaine 1AU et les zones de densification du bourg UA et UB sont comprises dans l'enveloppe urbaine actuelle.

UKDAM, of cardier distribute, GCREA, inglement includes L. HES, parameter 4pt (1, Y. 85C):MANN, actions of pt (p. +220 +

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE – Février 2018 – Dossier d'approbation 1- Rapport de présentation

U®SAM, sebender dyntebes, GYRFA, speciales sconpue 1. I-US, belongele 4,51 g. V. RUCHMANN, explasie 4,51 g. -221 -

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation

2). La mise en œuvre de liaisons douces vers le centre-urbain permettront de favoriser et faciliter les accès piéton el cycliste aux principales zones d'équipements et de services de la commune. urbain » (orientation politique 1) en « aménagearit une voie douce entre le Bourg et Peuchaud » (orientation politique A travers le PADD, la commune de LAPOUYADE affirme une volonté « d'assurer les liaisons douces vers le centre

relativement lointaines RD22 » (orientation politique 2 du PADD). Cela permettrait de favoriser le transport collectif pour des destinations La commune de LAPOUYADE souhaite également « proposer une aire de covoiturage dans le bourg, le long de la

En matière de nuisances sonores, les mesures prises ces dernières années pour contrôler la traversée du bourg permis de limiter significativement les vitesses des véhicules et ainsi de réduire les niveaux d'émergences sonores <u>क</u>. ∃

A noter que la LGV traversant le nord-ouest de la commune ne se situe pas à proximité des projets d'urbanisation future envisagés, concentrés au sud du territoire. De ce fait, l'impact sonore du trafic ferroviaire sur la population lapouyadaise

covoiturage permettra d'inciter à une optimisation de l'usage de la voiture, ce qui aura potentiellement des impacts La mise en œuvre de la liaison douce prévue au PLU et le maintien du développement urbain dans l'enveloppe urbaine positifs en termes d'émissions de gaz à effet de serre au-delà des limites communales l'émission de gaz à effet de serre et les nuisances sonores dans le bourg. De plus, la mise en place d'une aire de existante permettra de limiter les déplacements en voiture à l'intérieur de la commune limitant par conséquence

# 3.4. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur le patrimoine paysager et bâti

L'analyse paysagère et l'approche architecturale ont pu faire ressortir les qualités et l'identité du territoire. La bucolique et pittoresque. La commune présente un visage agricole, naturel et forestier marqué. géomorphologie crèe des situations riches et variées où les vues sur la campagne revêtent un aspect champêtre,

dans l'enveloppe urbaine, aménagements publics récents valorisant... pierres de taille apparentes, toitures et percements traditionnels, influences du bâti agricole...), arbres de parc et jardins Le bourg constitué détient un caractère patrimonial certain : architecture vernaculaire régionale récurrente (moellons et

Peuchaud est le hameau principal du village. Il présente également une structure originelle de bâti vernaculaire régiona agricole. La voirie a récemment fait l'objet d'un aménagement mettant en œuvre des matériaux et un mobilier choisis

On retrouve (outefois dans le bourg et dans le hameau de Peuchaud des formes de bâti plus banalisantes (préfabrication, standardisation des éléments de construction, des typologies) et moins valorisantes dans l'interface

ponctuel avéré sur la traversée de ce massif forestier. Rappelons toutefois que peu de sites habités se trouvent à du territoire dans un vaste espace forestier. Ces éléments d'une échelle relativement grande ont un impact visue Le site d'enfouissement des déchets et les serres à tomates qui lui font face (lisaion énergétique) se trouvent au non

forestier. Les secteurs agricoles, naturels et forestiers ont été protégés et etoffés par un zonage en conséquence. Les vues sont maintenues Les choix se sont clairement portés sur le maintien du caractère rural et la protection du paysage agricole, naturel et

remettra pas en cause la qualité des paysages et du patrimoine. Le développement de l'urbanisation est somme toute renforcer l'armature urbaine déjà constituée et de se limiter à des enveloppes principales d'urbanisation déjà en place principal de Peuchaud. Ces lieux sont déjà urbanisés et y figurent des dents creuses. Leur densification permettra de En effet, les secteurs UA, UB et 1AU ouverts à l'urbanisation, sont concentrés dans le Bourg et dans le hameau modeste et permet d'envisager une bonne intégration paysagère. Ces choix apparaissent cohérents avec le maintien du L'incidence de cette nouvelle urbanisation, notamment au travers de cette localisation et au travers du règlement, ne

URBAR, undannidas qualnimas. QERLA, ingenerus espagada 1. HES, pagasade opula. V BUCHMAN architecte oping

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation

d'incidences sur la qualité architecturale et paysagère en place. Il se pourrait que l'impact soit plutôt positif : traitement de la commune. Cette extension est mesurée et soumise à un effort d'intégration paysagère. Il n'y aura pas Une extension de la zone d'activités Véolia est souhaitée dans le cadre du maintien et du développement économique d'une lisière boisée aux abords du site, architecture industrielle innovante, économie circulaire..

# 3.5. Incidences previsibles de la mise en œuvre du plan sur la consommation d'espace.

une surface constructible totale de 54, 16 ha. vocation d'habitat. Les surfaces UA et NB du POS atteignaient respectivement 30,05 ha et 24,11 ha. Cela représentait Le précédent POS de la commune élaboré en 1999 offrait un panel important de zones constructibles principalement à

en dents creuses ou densifiable (10,23 ha en zone UA et 10,43 ha en zone NB) Le bilan du POS effectué en août 2015 a permis de mettre en évidence qu'il restait une surface de 20,66 ha disponible

ouvertes à la construction d'environ 90 %. à une diminution des surfaces de 54,16 ha au POS à 3,5 ha au PLU. Cela représente une réduction des surfaces L'examen des évolutions du PLU au regard du POS laisse apparaître que le bilan global des zones à urbaniser conduit

La superficie à urbaniser définie dans le PLU ne représente que 12 % de la surface disponible en dents creuses ou densifiable. Cela représente une superficie d'espaces agricoles, naturels et forestiers restituée de 17,16 ha.

en prenant en compte une réappropriation partielle des logements vacants (hypothèse utilisée: libération de logements d'ici 2026) En outre, l'évaluation des besoins fonciers nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants à l'horizon 2026 a été réalisée

objectif de densifier et restructurer l'enveloppe urbaine. le tissu urbain existant, localisée au niveau d'une dent creuse présente au sein du hameau de Peuchaud. Ceci a pour espaces agricoles et naturels communaux. La zone 1AU ouverte à l'urbanisation à vocation d'habitat est intégrée dans urbain vers les polarités existantes (pôles de vie et de services, d'équipements...) sans consommation des grands A ce scénario « quantitatif » s'ajoute un scénario « qualitatif » allant dans le sens du recentrage de ce développement

espaces naturels et naturels sensibles. Tout cela traduit une forte volonté de prise en compte de la nécessité d'une moindre consommation des

classements « constructibles » dans son projet, de manière très mesurée, inclus dans l'enveloppe urbaine existante. De ce fait, le PLU consomme largement moins d'espaces en règle générale que le POS, mais conserve certains

« massif ». Le projet choisit de ne pas impacter ces surfaces et de les conserver comme éléments naturels voire de Ainsi, la commune est concernée par des espaces forestiers d'envergure, principalement au nord territoire, au sens de

En outre, un travail de reconnaissance précis des exploitations a été effectué. Ceci a donné lieu à une limitation de l'étalement des nouvelles zones urbaines sur les espaces agricoles

de la consommation induite de ressources énergétiques ou d'eau potable (ou autres réseaux coûteux) et la réflexion Enfin, l'arrêt de la linéarisation de l'urbanisation le long de la voirie et l'arrêt du mitage des espaces agro-forestiers par pour un renouvellement urbain (habitat, activités en mutations...). suppression de la grande majorité des zones « NB » (10 ha au POS en 2012 disponibles) conduisent à une réduction

# 3.6. Synthèse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plar

sur le territoire communal ainsi que le confortement des activités existantes et le développement de l'attractivité Le projet de PLU tel qu'il a été décidé par la municipalité, permet le développement et la mixité des fonctions urbaines économique de ce territoire à long terme, dans le respect des composantes de l'environnement aussi bien physiques (air, eau, sol) que biologiques (espace forestier, espace agricole, milieu aquatique et rivulaire).

UNBANT INTERACTION OF THE A TOTAL PROPERTY PROPERTY PROPERTY IN THE STREET AND STREET AN

23

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Esvrier 2018 - Cossier d'approbation 1- Rapyort de présentation

Le parti pris d'une densification de l'enveloppe urbaine, associé à l'arrêt de l'urbanisme de mitage, participe du contrôle des émissions de polluants dans l'air en limitant les déplacements et les transports. Ce parti pris permet aussi de limiter la consommation d'espace donc de sol potentiellement exploitable pour l'agriculture.

Le choix de promouvoir l'accroissement urbain dans les secteurs d'assainissement collectif permet d'optimiser le traitement de la poilution domestique.

Enfin, l'inscription systématique des habitats à forte valeur écologique dans une zone de protection stricte est une garantie de leur pérennité.

On peut donc considérer que le projet de PLU de la commune de LAPOUYADE n'a pas d'incidence notable sur l'environnement et que les dispositions mises en œuvre (classement en zone protégée Np ou Ap de la vallée du Meudon et de ses affluents situés dans le périmètre de la zone Natura 2000) permettront de maintenir la qualité des habitats, habitats d'espèces et espèces du Site d'Intérêt Communautaire « vallées de la Saye et du Meudon » situé aux abords du territoire communal.

### 4. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES ET EXPOSE DES MOTIFS DE LA DELIMITATION DES ZONES, DES REGLES QUI Y SONT APPLICABLES ET DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

## 4.1. Objectifs généraux de la politique communale

La municipalité a choisi d'axer son projet autour d'un développement maîtrisée de l'urbanisation communale, sur le bourg de LAPOUYADE et sur le village de Peuchaud, ces deux secteurs étant à proximité et raccordés à l'assainissement collectif.

Par ailleurs, le développement économique passe par la reconnaissance de la zone d'activité de Piconnat et par la valorisation du centre d'enfouissement des déchets Véolia (économie circulaire à développer).

La volonté première de la commune est de préserver un cadre de vie de qualité et le caractère de village-parc.

Les motivations principales qui ont conduit la commune au choix du scénario développé ci-dessous sont les suivantes :

- le souhait d'un développement urbain faible et maîtrisé pour que la commune conserve son caractère de village parc dans un cadre rural,
- la volonté par le biais de la valorisation agricole liée à l'activité Véolia, de créer de nouveaux emplois pour les Lapouyadais.

### Mises en œuvre proposées

→ L'ouverture à l'urbanisation d'une superficie moindre que celle proposée dans le POS: de 20,66 ha disponibles à vocation d'habitat en « dents creuses » ou densifiables (données d'Août 2015), le PLU restitue des espaces agricoles, naturels et forestiers pour une superficie constructible à vocation d'habitat de 4,02 ha disponibles à vocation d'habitat en « dents creuses » ou densifiables. Ce foncier est mobilisable en dents creuses, notamment dans le centre bourg et Peuchaud, mais aussi en espace densifiable par division parcellaire, et par le biais d'une zone ouverte à l'urbanisation sur Peuchaud.

Cette mesure (remplissage des « dents creuses » notamment) prétend mettre en œuvre des modes d'urbanisation plus respectueux de l'environnement et des paysages en limitant l'urbanisation en linéaire le long des voies de desserte en stoppant le mitage des espaces agro-viticoles et naturels et en proposant des modes d'habitat plus dense.

→ La maîtrise des polarités urbaines constituées par le bourg et le hameau principal de Peuchaud : il s'agit de stopper l'urbanisation des petits hameaux qui se sont développés, au gré des opportunités foncières, en proposant le plus souvent une urbanisation diffuse, consommatrice d'espaces et parfois impactante sur des sites sensibles.

Les principes suivants sont donc mis en œuvre pour mettre fin à cette logique :

DEPART Character planeter (NEWER) expensive entropies to the appropriate (A.F. & Michigan), a character (A.F. 224).

Plan Look of Unbertisme de LAPOSPACE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1- Pupport de présentation

- les moyens d'entretenir et de faire évoluer le bâti existant (agrandissement, création d'annexes) sont proposés,
- l'urbanisation en linéaire, en conquête de nouveaux territoires agricoles ou boisés, est stoppée
- → La volonté de maintenir les éléments identitaires (en terme environnemental et paysager) du territoire amène à mettre en œuvre des outils de conservation tels les espaces boisés classés (L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme), tels les espaces naturels ou agricoles à protéger zones humides (classement en zones Ap ou Np), ... Il s'aglt également d'être sensible au maintien des espaces agricoles identifiées dans le cadre du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (classement en zone A).
- → La reconnaissance des entités agricoles pérennes par un classement en zone agricole A et par l'arrêt de l'urbanisation linéaire et de « mitage » des espaces ruraux, notamment agricoles.
- → Le maintien de l'intégrité des nombreux espaces sensibles qui ponctuent le territoire communal conduit à proposer :
- des zones naturelles reconnaissant les espaces à dominante naturelle et forestière, avec quatre secteurs spécifiques pour une vocation dédiée,
- des zones agricoles et naturelles protégées reconnaissant les trames vertes et bleues à maintenir, avec deux secteurs pour une vocation dédiée.

La Commune a ainsi choisí d'axer son projet autour d'une volonté de mettre en œuvre des outils de protection de son cadre de vie tout en permettant un lèger développement urbain.

## Objectif de consommation de l'espace

Le scénario de développement démographique retenu dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. est établi sur la base d'une croissance démographique lente (+1,07%/an – progression en de ça de celle connue par la commune durant les 5 dérnières années (2008-2013) + 2%/an) en rapport avec les sollicitations auxquelles est soumise la commune depuis une dizaine d'années (sollicitations dues à sa position géographique, sa desserte et au coût du foncier), mais également en tenant compte de la volonté communale de préserver son image rurale, au regard de son niveau en équipements, en réseaux et en services et dans le respect des dispositions du SCoT applicable.

En effet, la municipalité souhaite créer les meilleures conditions pour accueillir environ 53 habitants supplémentaires entre 2015 et 2026. Cet accueil devra se faire en densification des zones urbaines déjà existantes au niveau du bourg et du village de Peuchaud, principal village de LAPOUYADE, à proximité immédiate avec le bourg.

Ainsi, le parti pris retenu par la commune de LAPOUYADE est de permettre la progression de population dans des proportions inférieures à ces dernières années en prennant en considération l'arrivée de nouveaux habitants grâce aux emplois créés par la valorisation du site d'enfouissement des déchets, spécialement dédités aux habitants de LAPOUYADE, en préservant la qualité de vie, en respectant les prescriptions du SCoT du Libournais, en proposant un rythme de constructions nouvelles à usage d'habitation d'environ 2,4 logements par an (dont 0,4 correspondant au « point mort ») durant les 11 prochaines années – 2015-2026 (à titre de comparaison, sur la période 2005-2015 ce sont 1,8 logement qui ont été commences chaque année).

# 4.2. Explication des choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de LAPOUYADE s'articule autour de trois thèmes, déclinés ensuite en plusieurs objectifs, tous répondant aux enjeux du code de l'urbanisme. :

- Orientation 1: AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE ET RENFORCER L'IDENTITE DE VILLAGE-PARC DU BOURG
- Orientation 2: CONFORTER LA QUALITE DE VIE DES LAPOUYADAIS
- Orientation 3 : METTRE EN LIEN LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Plan Local 선내는misma de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1. Repport de presentation

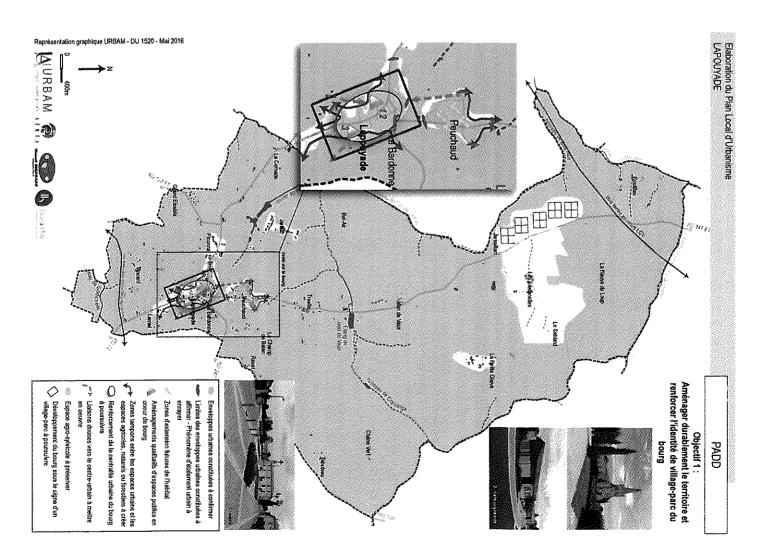
# Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

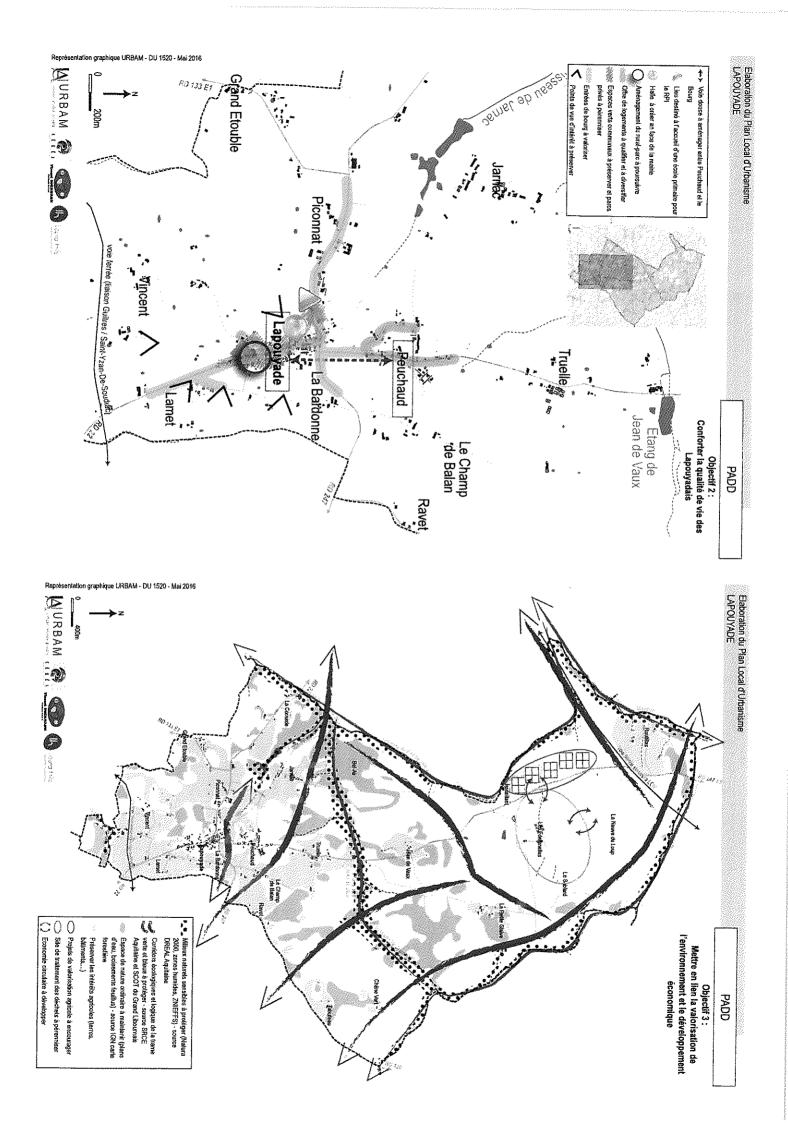
Dans le cadre de l'élaboration du présent Plan Local d'Urbanisme, la commune de LAPOUYADE s'est fixée des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

#### Pour cela:

- la rétention foncière prise en compte est limitée (coefficient retenu : 1,1),
- le remplissage des « dents creuses » est proposé comme la priorité au développement urbain : les 3,5 ha nécessaires au projet ne sont, pour l'essentiel, pas prévus en extension, mais en grande partie dans le périmètre aggloméré (env. 50%), priorité à la densification,
- une hypothèse de travail retenue qui prend en compte une réappropriation partielle des logements vacants pour atteindre un pourcentage de logements vacants d'environ 10% en 2026. En 2012, le pourcentage de logements vacants est de 11,1 %, ce qui libère d'ici 2026, 3 logements.
- les surfaces UA et NB au POS de 1999 étalent respectivement de 30,05 ha et 24,11 ha. Le bilan du POS effectué en Août 2015 démontre qu'il reste actuellement en zone UA 10,23 ha de surface disponible et en zone NB, 10,43 ha. Ce qui fait un total de 20,56 ha disponible en dents creuses ou densifiable. Le PLU actuel restitue des espaces agriccles, naturels et forestiers, puisque la surface ouverte à l'urbanisation représente désormais 3,5 ha. Soit une superficie restituée de 17,16 ha.

→ cf. certes de synthèse du PADD pages suivantes





# 4.3. Exposé des motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont appliquées

ceuvre du projet d'amenagement et de developpement durables, se décompose en : Le zonage du Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE, conformément à la règlementation, et aux objectifs de mise en

- Zones urbaines, aux différentes vocations, qu'elles soient « mixtes » : habitat services commerces activités équipements ou réservées spécifiquement à une activité ou à un équipement : «UA », « UB », « UE », « UY » et « UX »,
- Zones agricoles, liées à l'exploitation des terres, que les sièges d'exploitation soient localisés sur le territoire communal ou à l'extérieur. « A », avec des secteurs spécifiques pour agricole protégé inconstructible « Ap »,
- des secteurs spécifiques pour naturel protégé inconstructible « Np », naturel autorisant l'activité de Zones naturelles et forestières ou correspondant à des hameaux ou groupes de bâtis anciens : « N », avec activités de loisirs « NL ». traitement des déchets « Ny », naturel autorisant les exhaussements « Ns » et naturel autorisant les

## Philosophie générale du règlement graphique

développement durables, affirme la volonté communale de renforcer le bourg et le village à Peuchaud (secteurs les Le zonage du Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE, conformément aux dispositions du projet d'aménagement et de plus denses et raccordés à l'assainissement collectif), de dynamiser le tissu économique communal via la parc de la commune. valorisation du centre Véolia, de préserver l'environnement de ce territoire et de maintenir l'identité de village

justine par : La nouvelle organisation spatiale des zones ouvertes à l'urbanisation, concentrée sur le bourg et Peuchaud se Le Plan Local d'Urbanisme proposé veille enfin à une utilisation économe de l'espace, dans le respect des lois Grenelle

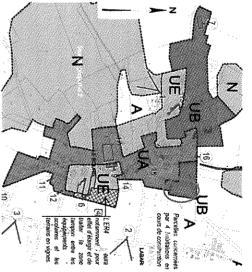
- une meilleure organisation urbaine favorisant la densité, la restructuration des zones bâties, la gestion des investissements collectifs en infrastructure (créer des cheminements doux le long des voies de desserte sur le domaine public communal du village de Peuchaud et entre Peuchaud et le bourg, renforcement des
- une réduction de l'impact de l'urbanisation sur la consommation de terres agricoles et boisées et su l'environnement en général
- Motifs de la délimitation des zones
- Voir les 3 planches jointes

Zone à urbaniser, à vocation d'habitat ou d'activités, à moyen terme : «1AU» et à long terme : «2AU» »,

Source : extrait du réglement graphiqu

\* Report to the control of Sendor du Francesco a dinacesemente l'AlfOLYADE - Ferenci 2018 - Convet a appronté co

#### Le BOURG



secteurs agricoles et naturels. préservant, autant que faire se L'objectif est de densifier et de renforcer 'enveloppe urbaine du Bourg mais

la densification du tissu urbain par division en dents creuses du tissu constitué, ou bien permettre que les constructions nouvelles de parcelles déjà bâties. l'enveloppe urbaine existante et de L'objectif est également de reconnaitre

objectif de poursuivre et de confirmer la camping-car, d'un parking avec co-voiturage et borne unique à l'échelle du RPI, d'une halte commerciale UE) en cœur de Bourg : création d'une école dynamisation du cœur de Bourg. électrique, d'un espace de co-working ... a pour d'une auberge, de commerces, d'un espace d'aire de nouveaux équipements collectifs (zones La mise en œuvre d'espaces dédiés à de

paysager, d'où la volonté de valoriser le dans un environnement agricole, boisé et ses vocations. Le bourg s'intègre donc naturelles) correspondant à bon nombre de collectif; A zone agricole; N zone UE zone d'équipements publics et d'intérêt moyennement dense destiné à l'habitat ; urbaines (UA zone dense mixte; UB zone Le bourg est partitionné en plusieurs zones caractère de village-parc.

une dynamique collective autour d'éléments commerciale.. rederateurs Les zones UE ont pour vocation de créer école 9 R halle

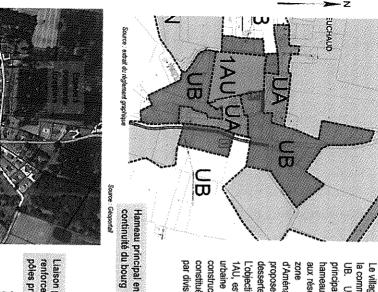
en eau potable, défense incendie assurée, l'assainissement collectit, bonne desserte reseaux collectifs l bénéficie d'une bonne desserte (raccordement



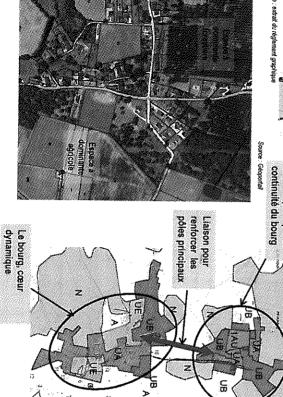
URBAM, urbanistes qualifières, GEREA, ingénieurs écologues, L. Hit.S, peysagiste d.p.l.g., V. BUCHMANN, architecte d.p.l.g. - 23}-

Félédium du Pren Lincial d'Unhangme de l'APQUYACTE : Fevrer (3)18 » Doctet à aggivenance l'Assuport de presentation

#### PEUCHAUD



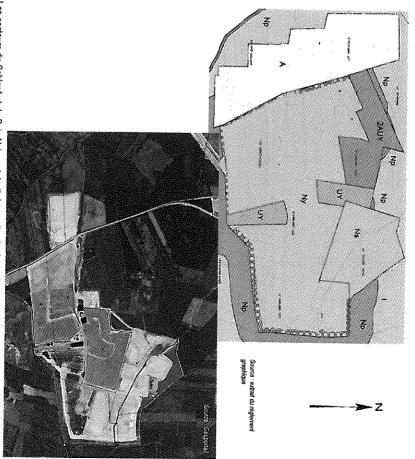
constitué, ou bien la densification du tissu urbair par division de parcelles déjà bâties constructions nouvelles en dents creuses du tissu urbaine existante et de ne permettre que les aux réseaux et de sa proximité avec le bourg. La Le village de Peuchaud est le hameau principal de la commune, il est reconnu en zone urbaine UA et 1AU, est ici également de reconnaitre l'enveloppe L'objectif, au-delà de l'urbanisation de la zone desserte en réseaux est adapté au projet propose. proposer une intégration optimale au quartier. La d'Aménagement et de Programmation afin de zone (AU fait hameau, du fait de sa densité, du raccordement principalement a été localisée au sein de ce Ë Une zone 1AU à vocation d'habital l'objet d'une Orientation



URBAM, urbenisies quelifiées, GEREA ingénieurs écologues, L. HILS, peysegiste d.p.i.g., V. BUCHMANN, architecte d.p.l.g. - 232-

Sweam du Paul Load d'Oinne sann 1918 I RAC (#1.000 - Frenen 1915 - Sincear d'appendien ( Francia de presudation

### LE SABLARD : LE BOIS NOIR



Les secteurs du Sablard et du Bois Noir sont destinés au site d'enfouissement des déchets de l'entreprise Véolia et au développement de l'économie circulaire (recyclage de l'énergie produite). On y retrouve plusieurs zones destinés uniquement à l'activité Véolia : UY, Ny et Ns. Un secteur au Bois Noir est en lien direct avec Véolia : il s'agit d'un secteur dédié à la valorisation de l'activité : secteur Ay, aujourd'hui occupé pour partie par une vaste serre à tomates qui réutilise l'énergie produite par le CET pour assurer son chauffage. La zone 2AUY vient, qu'en à elle, en renfort à long terme pour assurer le développement d'autres structures s'inscrivant dans une logique de développement de l'énergie circulaire. Elle s'insere au nord du site en continuité de celui-ci.

L'objectif est ici est également de renforcer l'activité de l'entreprise Véolia, fer de lance de l'économie de LAPOUYADE, et de proposer des activités de valorisation, innovantes, notamment dans le cadre du développement d'une économie circulaire. L'intégration paysagère de cette zone est primordiale, c'est pourquoi une Orientation d'Aménagement et de Programmation a été proposée, centrée sur le traitement des lisières.

URBAM, urbenistes quaffiées, GEREA, ingénieurs écologues, L. HILS, peysagiste d.p.l.g., V. BUCHMANN, architecte d.p.l.g. - 233-

Flan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE – Fèvrier 2018 – Dossier d'approbation 1- Rayport de presentation

# Concernant le reste du zonage du territoire communal, conformément aux dispositions du P.A.D.D.:

- les zones sensibles au regard des paysages, de l'occupation boisée et des risques sont classées en zone naturelle N,
- les zones à vocation agricole (vignes et prairies pour l'essentiel) sont classées en zone agricole A,
- les zones agricoles et naturelles accueillent des secteurs de protection stricte : secteurs Ap et Np. Ces secteurs reconnaissent, les zones Natura 2000 et les zones sensibles sur le plan environnemental.

## 4.4. Surfaces dégagées au plan local d'urbanisme

100,00%	27,29 ha	Total
50,60%	13,81 ha	Espaces forestiers
14,51%	3,96 ha	Espaces agricoles
34,89%	9,52 ha	Espaces naturels
Pourcentage de la surface communale	Superficies concernées par un zonage constructible (UA, UB, UE, UY, UX, 1AU et 2AUy)	Vocation des superficies

#### Espaces forestiers

La commune est concernée par des espaces boisés importants en superficie, importants sur le plan paysager et environnemental et sur le plan économique. Par ailleurs, aucun espace boisé n'est inséré dans le tissu bâti existant. Dans ce contexte, le projet choisit de ne quasiment pas impacter ces surfaces et de les préserver en tant qu'éléments environnemental, paysager et patrimonial dans et aux abords du tissu urbain constitué. Cependant la zone 2AUy consomme 15,03 ha de surface forestière d'un seul tenant.

#### Espaces agricoles

Un travail précis de reconnaissance des exploitations en activité a été effectué. Ceci a donné lieu à une limitation de l'étalement de zones urbaines nouvelles sur les espaces agricoles. Le POS de LAPOUYADE proposait de trop nombreux espaces à bâtir, environ 54 ha urbanisables, dont 20,66 encore disponibles en 2015. C'est pourquoi le PLU restitue la majorité de ces espaces et ne consomme que 3,96 ha de surface aujourd'hui agricole.

#### Espaces naturels

Les zones urbanisées actuelles, souvent assez peu denses, renferment en leur sein des espaces non forestiers et non agricoles, de type résiduel (reste de prairies non cultivées, ancien espace boisé, ...), ainsi que des parcs et jardins parfois vastes, délaissés de l'agriculture du fait de la croissance des dites zones urbaines.

Ces zones importantes en surface, concernent pour partie les espaces consommés par les projets communaux de développement urbain dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de « remplissage des dents creuses » des principales zones urbanisées et d'extension mesurée à « Peuchaud » : ce sont environ 9,52 ha de surface naturelle qui sont consommées.

> Pian Local d'Urbaniame de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossler d'approbation 는 음악port de présentation

# 4.5. Exposé des motifs de la délimitation deS orientations d'aménagement et de programmation

L'enjeu de structuration du développement urbain de LAPOUYADE se traduit par une politique de reconnaissance et de renforcement des pôles urbains du bourg et du village de Peuchaud en proposant une mixité des formes d'habitat.

### 4.6. Espaces boisés classés

Les Espaces Boisés Classés s'étendent ainsi sur une superficie de 95,3 ha soit 3,69% du territoire communal.

### 4.7. Emplacements réservés

Un certain nombre d'Emplacements Réservés ont été créés, imposant des limitations administratives à l'utilisation des sols sur la commune de LAPOUYADE. Au total, ils s'étendent sur 7765 m².

	Emplacement réservés (art. L.151-41 du code de l'urbanisme)	code de l'urbanisme)	
Z.	Description	Section / n° parcelle	Surperficie
_	Création d'un cheminement doux	ZC / 53, 289, 288, 49, 195, 196, 296, 46, 45	2147 m²
2	Aménagement du carrefour	ZD /108	180 m²
ယ	Création d'un cheminement doux	ZC / 147, 161	194 m²
	Création et extension d'équipements d'intérêts collectifs, notamment du stationnement	ZD / 155	5 244 m²

## 4.8. Eléments de paysage et de patrimoine

Ils sont au nombre de 6 et correspondent aux éléments suivants :

	Elements de patrimoine (art. R151-41-3° du code del'urbanisme)	code del'urbanisme)
z.	Description	Section / n° parcelle
_	Cône de vue	ZD / 257
2	Cône de vue	ZD / 295
ယ	Cône de vue	ZD / 28
<b>4</b> -	Cône de vue	ZD/38
ۍ.	Cône de vue	ZE / 23
σ'n	Arbres remarquables	ZD / 149, 150
7	Toiture d'intérêt patrimonial	ZC / 235
co	Toiture d'intérêt patrimonial	2D / 171
တ	Toiture d'intérêt patrimonial	ZD / 148
10	Arbres remarquables	ZD / 227

Separation of the second of the

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE ~ Férner 2018 - Dossier d'approbation 1-Rapport de présentation

100	Eléments de patrimoine (art. R151-41-3° du code del'urbanisme)	code del'urbanisme)
N°	Description	Section / n° parcelle
11	Arbre remarquable	ZD / 241
12	Arbre remarquable	ZD / 240
ಪ	Arbre remarquable	ZD / 128
14	Arbre remarquable	ZD / 147
15	Arbres remarquables	ZD / 105, 106
5	Arbre remarquable	ZD / 112
17	Jardin à protéger	ZD / 84

### 4.9. Changement de destination

En application de la LAAAF, le changement de destination des bâtiments repérés au plan de zonage sont autorisés. Ainsi, après un traval de terrain, il a été identifié 3 bâtiments susceptibles de changer de destination. Il s'agit de bâtiments d'origine agricole qui n'ont plus cette vocation aujourd'hui.

- PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI POSSIBLE, COMPENSER, S'IL Y A LIEU, LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT
- 5.1. Mesures envisagees pour éviter, réduire et compenser s'il y a lieu les consequences dommageables de la mise en œuvre du plu sur natura 2000

# Manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation du site Natura 2000

La très grande majorité des zones urbaines et la zone d'extension urbaine sont raccordables au réseau d'assainissement collectif existant. Il a été précédemment montré que la station d'épuration de la commune est en mesure d'accepter l'augmentation de population induite par l'approbation du PLU. Du fait de la conformité réglementaire des rendements épuratoires de la station, il est possible de considérer que l'extension urbaine induite par le PLU n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux du Meudon et de ses affluents, et par voie de conséquence sur les espèces ayant justifié l'inscription de la vallée du Meudon au sein du réseau Natura 2000.

La limite de l'enveloppe urbaine et de développement urbain futur à vocation d'habitat de LAPOUYADE est éloignée de plus de 2 km des limites du Site d'Intérêt Communautaire des « Vallées de la Saye et du Meudon ». Seule la zone future à urbaniser 2AUy du Sablard-ouest est la plus proche du site Natura 2000, distante de 700 m du Site d'Intérêt Communautaire. Les secteurs inclus dans le périmètres du site Natura 2000 font l'objet d'un classement en zone Ap ou Np, au sein desquelles toute occupation du sol est interdite par le réglement écrit du PLU. Le projet de PLU n'aura donc pas de conséquence directe sur les habitats, habitats d'espèces et espèces du site Natura 2000.

Considérant l'absence d'incidence notable prévisible sur la Zone Spéciale de Corservation FR7200689 « Vallées de la Saye et du Meudon » et les dispositions mises en œuvre (classement en zone Ap ou Np des secteurs inclus dans le périmètre de la zone Natura 2000), on peut conclure que le projet de PLU de LAPOUYADE n'a pas d'impact notable prévisible sur les habitats, habitats d'espèces et espèces qui ont justifié l'inscription d'une partie du territoire de la commune dans le réseau Natura 2000.

Plan Local of Urbertisme % LAPGUYADE - Fayrer 2018 - Dossiet d'apprebation 1-Rapport de présentation

## 5.2. Incidences des orientations du plan sur les espaces agricoles et forestiers et les connexions biologiques

Les paysages communaux sont très fortement marqués par la forêt, les massifs boisés occupant 65% du territoire communal. Cependant pour l'essentiel il s'agit d'une forêt de rapport qu'il est inutile de classer en espace boisé classé, elle est cependant reconnue en espace naturel N. C'est la raison pour laquelle, seules les formations boisées linéaires telles que les ripisylves ont été inscrites en Espace Boisé Classé (EBC).

Les zones urbaines artificialisées et les voies de déplacement qui les relient entre elles, sont pour beaucoup d'espèces animales peu mobiles de véritables barrières infranchissable. Il se crée ainsi peu à peu des isolats de populations sans relation avec les populations voisines, augmentant les phénomènes de dégénérescence (absence ou mauvais brassage génétique, maladie) et augmentant les risques d'extinction locale. Il est donc nécessaire, pour limiter ces phénomènes, de prévoir au cœur même du fissu urbain des couloirs peu ou pas artificialisés permettant à la faune de se déplacer entre plusieurs territoires éloignés.

Le maintien de corridors biologiques fonctionnels est une des conditions de la protection des espèces animales et végétales dans les territoires ruraux. Ces corridors biologiques mettent en relation les zones refuge à travers des matrices d'agriculture ou de sylviculture intensive ou urbaines inhospitalières. Cette fonction est classiquement remplle par les haies et boisements rivulaires qui accompagnent les cours d'eau, les lisières forestières mais aussi par les banquettes herbacées en bordure de champ ou de zones construites.

Un réservoir de biodiversité, les « boisements de coniféres et milieux associés » et un corridor biologique, les milieux humides associés au ruisseau du Graviange (lui-même inscrit au sein de la trame bleue régionale) ont été identifiés sur le territoire de LAPOUYADE par le SRCE Aquitaine.

Un développement urbain non contrôlé en bordure de cours d'eau, sans zone tampon significative en haut de berge, conduit à rompre les possibilités de déplacement de la faune et donc à réduire les territoires des espèces voire à isoler des populations. C'est la raison pour laquelle les abords des cours d'eau ont été protégés par un classement en secteur naturel Np.

Le classement en zone N et ponctuellement en Espace Boisé Classé des boisements, bosquets et haies présentant des enjeux particuliers notamment en terme de déplacement de la faune, ainsi que le classement en zone Np des divers cours d'eau et plaines alluviales parcourant le territoire assurent le maintien des différentes connexions biologiques du territoire.

# 5.3.Incidences des orientations du plan sur la consommation d'espace agricole et forestier : un développement urbain maîtrisé

L'état des lieux du tissu urbain caractérisant la commune aujourd'hui souligne une tendance à un développement par extension urbaine qui s'est produite, jusqu'à une période récente, sous forme linéaire le long des routes et par mitage du territoire agro-sylvicole notamment (phénomène d'éparpitiement du bâti).

Le PLU, dans son zonage, propose une remise en cause de cette urbanisation :

- en encourageant i⁴ « urbanisation de la ville sur la ville » (renouvellement urbain) au niveau du cœur du bourg et du hameau de Peuchaud **→ zones UA**,
- en permettant la densification des secteurs déjà bâtis dans le bourg et dans le hameau de Peuchaud ->
  zones UB,
- en proposant l'urbanisation à court, moyen et long terme d'une dent creuse vierge de toute construction aujourd'hui incluse dans le tissu urbain du harneau de Peuchaud de LAPOUYADE -> zone 1AU,

en proposant une extension du site de Véolia par le biais d'une urbanisation à moyen ou long terme par une

urbanisation à vocation d'activités industrielles répondant à une logique d'économie circulaire → zone 2AUy La récupération des délaissés et des secteurs enclavés permet donc une densification du bâti et son recentrage au niveau du bourg et du hameau de Peuchaud, qui sont par ailleurs étendus pour répondre aux objectifs de

SEAR PROJECT COMMON COMMON REPORTED FROM THE CONTROL OF THE CONTRO

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE ~ Février 2018 ~ Dossier d'approbation 1- Rapport de presentation

développement démographique de la commune. Les extensions du hameau de Peuchaud et du site industriel de Véolia sont envisagées sur des territoires non agricoles, partiellement boisés. Les incidences sur les zones agricoles sont inexistantes, les incidences sur les zones boisées sont, quant à elles, mineures.

Par ailleurs, les autres hameaux de la commune ne sont plus constructibles pour des logements neuts ce qui stoppe le développement linéaire de l'urbanisation, empêche le mitage des espaces naturels et engendre donc des incidences très mineures sur les zones boisées et agricoles proches des zones urbanisées.

Cette structuration des zones permet de développer l'urbanisation sur le territoire communal en donnant de l'épaisseur au tissu urbain existant.

Le présent document a des incidences sur des sites repérès comme étant « natureis ».

#### En effet

- la zone d'urbanisation future ouverte (zone 1AU au centre hameau de Peuchaud), à vocation d'habitat se trouve sur un secteur actuellement en prairie. Ce secteur n'est aujourd'hui pas utilisé pour l'agriculture et peu adapté à la pratique agricole, car situé en plein cœur du tissu urbain,
- la zone d'urbanisation future fermée à vocation industrielle (zone 2AUy au nord du site de Véolia) se trouve actuellement sur un secteur boisé, toutefois l'impact sera limité du fait de la proximité avec le site de stockage des déchets limitant la pratique sylvicole. Cette zone permettra la densification du site et non pas un mitage du massif forestier existant.

Le projet de zonage permet de recentrer et de maîtriser le développement de l'urbanisation sur la commune tout en permettant une croissance de la population en conformité avec les objectifs énoncés dans le SCoT approuvé du Pays libournais. Le développement urbain est donc localisé au niveau du bourg et du hameau de Peuchaud qui concentrent l'ensemble des réseaux.

La croissance urbaine future est volontairement concentrée au sein du bourg et du hameau de Peuchaud, limitant ainsi l'extension des réseaux (eau potable, électricité, voirie et défense incendie) et les déplacements.

La zone d'urbanisation future à vocation d'habitat se trouve dans un secteur où le réseau collectif d'assainissement est déjà présent. L'assainissement collectif favorise un traitement plus intégré de la pollution domestique des eaux. A ce titre-là, le choix opéré par la municipalité participera à terme à la protection de la ressource en eau et des milleux aquatiques.

Ce parti pris va aussi dans le sens d'une limitation des transports liés aux services publics tels que la distribution du courrier ou le ramassage des ordures ménagères pulsqu'il ne crée pas de nouveaux points de desserte. Il participe au contrôle de la consommation d'énergie due aux déplacements urbains et de la pollution de l'air.

L'effet environnemental de ce zonage sera ainsi d'encourager la densité et la diversité des fonctions de la ville, de façon à limiter les extensions urbaines sur des territoires nouveaux et à limiter les déplacements automobiles engendrès par des espaces monofonctionnels, trop étalés ou éparpillés.

# 6. DEFINITION DES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN - SUIVI DES EFFETS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

## 6.1. Evaluation des résultats de l'application du présent P.L.U. au regard de la satisfaction des besoins en logements

Rappel des besoins en logements établis lors de l'approbation du présent P.L.U. :

Besoin en logements sur la période 2012-2026 (14 ans):
+ 35 logements soit environ 2,5 logements par an

CHARLE MILWON A COMMAN ALL COMMAN COMMAN COMMAN COMMAN COMMAN A GRANT A GRANTAN AND A COMMAN COMMAN

espaces 239 ·

Production and production of the state of the second second of the second

construire

. 238

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1. Rupport de ≫exectation

L'évaluation des résultats de l'application du présent P.L.U. au regard de la satisfaction des besoins en logements se fera sur la base des indicateurs suivants :

infrastructures progran	Qualité de la Indicateur 8 desserte et de	Optimisation de la forme urbaine Analyse de la habitals projentation d'ionentation d'i	Cohérence en an) et capacit consommatior consommatior consommatior consommatior croissance intercommuna objectifs intercommuna chiercommuna consommuna con	Pression Indicateur 2:  Pression Indicateur 2:  Nombre d'opu usage d'habit logement renc	Critères Indicat
	indicateur 8 : Analyse de l'adaptation des réseaux (voirie, eau potable, électricité, desserte incendie et assainissement collectif) aux projets réalisés sur la période triennale. Des travaux non programmès ont-ils été nécessaires ?	Indicateur 6:  Cohérence entre le développement urbain réalisé et l'orientation d'aménagement et de programmation proposée dans le P.L.U.: le développement urbain est-il conforme aux espérances de l'équipe municipale ?  Indicateur 7:  Analyse de la typologie des habitats réalisés sur la période triennale au regard de la typologie des habitats projetés (densité, hauteur, statut,). La zone 1AU répont-elle aux attentes de l'orientation d'aménagement et de programmation (en termes de densité et de forme urbaine notamment)?	Indicateur 3:  Cohérence entre perspectives démographiques envisagées (environ 5 nouveaux habitants par an) et capacités d'accueil du P.L.U. (environ 2500 m² consommé par an): où en est-on de la consommation de l'espace depuis 3 ans ?  Indicateur 4:  Vérification de la compatibilité du développement urbain de LAPOUYADE avec les objectifs intercommunaux (objectifs du SCoT du Libournais): est-on toujours en cohérence avec les objectifs intercommunaux ?  Indicateur 5:  Cohérence du dimensionnement de la zone 1AU de Peuchaud avec les besoins en logements annoncés (nombre de logements projetés / superficie ouverte à l'urbanisation).	Indicateur 1 :  Taux de croissance constaté (nombre de permis de construire à usage d'habitation autorisés depuis 3 ans) : où se situe-t-on par rapport à l'objectif de 2,5 logements par an ?  Indicateur 2 :  Nombre d'opérations de renouvellement urbain réalisées (nombre de permis de construire à usage d'habitation autorisés depuis 3 ans) : où se situe-t-on par rapport à l'objectif d'environ 1 logement renouvelé par an ?	Indicateurs quantitatifs

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE ~ Février 2018 – Dossier d aspirobation f- Rapport de présentation

Préservation des paysages naturels et urbains	publics au service du développement urbain	Critères quantitatifs
indicateur 10 :  Qualité de l'insertion paysagère des projets de logements réalisés depuis trois ans à LAPOUYADE : cohèrence du projet avec la topographie, protection des haies et bosquets existants, protection des fossès hydrauliques, adaptation au site des aménagements paysagers réalisés tors de la création des logements,	Evolution des emplacements réservés (ont-ils été réalisés?) permettant l'optimisation de la satisfaction des besoins en logements initalement évalués.	indicateurs quantitatifs

### 6.2. Évaluation des résultats de l'application du présent P.L.U. au regard, le cas échéant, de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants

Le présent P.L.U. propose une zone à urbaniser 1AU à vocation principale d'habitat à Peuchaud.

Dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation, la Commune n'a pas proposé d'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation de ces zones 1AU. La rétention foncière permettra de répartir dans le temps l'urbanisation des quatre zones à urbaniser ouvertes.

Concernant la réalisation des équipements correspondants à l'urbanisation des zones 1AU, l'évaluation des résultats de l'application du présent P.L.U. se fera sur la base des indicateurs suivants :

Critères gualitatifs	Indicateurs qualitatifs
	indicateur 1:
Qualité de la desserte et de la capacité des infrastructures	Analyse de l'adaptation des réseaux (voirie, eau potable, électricité, desserte incendie et assainissement collectif) aux projets réalisés sur la période triennale dans la zone 1AU de Peuchaud (notamment le raccordement au réseau collectif d'assainissement).
	Indicateur 2:
Evolution des espaces publics au service du	Evolution des emplacements réservés (ont-ils été réalisés?) permettant l'optimisation de la satisfaction des besoins en logements initialement évalués.
développement   Indicateur 3 :	Indicateur 3:
ui beili	Niveau de respect des dispositions des orientations d'aménagements et de programmation

# 6.3. Evaluation des résultats de l'application du présent P.L.U. au regard des enjeux environnementaux

l'esprit initial de l'aménagement a-t-il été convenablement respecté ?

Les indicateurs suivants permettront une meilleure analyse des résultats de l'application du plan. Ils sont basés sur les problématiques et enjeux communaux, à savoir : l'engagement d'une réflexion sur la gestion des eaux pluviales,

-SSEA of seasons when  $x \in SA$  is set of the seasons  $x \in SA$  is set of  $x \in A$ .

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYA(한 - Feorier 2018 - Dossier d'approbation I-Rapport de présentation

la protection des sites naturels et agricoles d'intérêt, l'actualisation du schéma directeur d'assainissement eaux usées et le développement des transports alternatifs (cheminement doux, co-voiturage, ...).

Ils sont classés en trois grandes thématiques environnementales, au sein du tableau suivant ;

- Pollution et cadre de vie,
- Préservation des espaces agricoles, milieux naturels et biodiversité,
- Gestion économe de l'espace.

→ cf. tableau suivant

Thematique environnementale	Etat actuel	Orientations - Objectif	Source d'information
Pollution – Cadre de vie	le		
Climat, qualité de l'air			
Traitement des eaux résiduaires urbaines	Assainissement collectif sur le Bourg et Peuchaud	Raccordement à ce reseau des nouvelels constructions prévues au Bourg et à Peuchaud	Mairie
Gestion des eaux pluviales	Un réseau urbain dans le bourg, pas de gestion des eaux pluviales ailleurs	Mise en place d'un réseau cohérent, encouragement à la récupération des eaux pluviales sur la parcelle	Mairie
Développement des transports collectifs	Pas de transport collectif urbain Transport collectif départementai	Réfléchir à une mise en place d'un réseau commun avec la CALI	Mairie / Communauté d'agglomération
Développement des circulations douces	Pas de voies piétonnes specifiques et peu de pistes cyclables  Quelques chemins ruraux rétinabilités et des espaces piétons (trottoirs) dans le bourg)	Relier les principaux quartiers avec des votes de circulation douce dédiées	Mairie / Communautė d'agglomération
Collecte et gestion des déchets	Collecte « intercommunalisée », gestion par tri sélectif	Poursuite de la collecte et du mode de gestion, renforcement du tri sélectif	Gestionnaire / Communauté d'aggiomération
Espaces agricoles, mili	Espaces agricoles, milieux naturels, biodiversité, paysages	/5ages	
Conservation de la biodiversité	Corridors écologiques nombreux ilés aux espaces forestiers et aux cours d'eau Site Natura 2000 « vallées de la Saye et du Meudon »	Protection drastique des espaces sensibles recensés (zone naturelle protégée Np et agricole protégée Ap) et classement en espace boisé classé	DOCOB, Inventaire Forestier National, photographie aérienne, mairie (superficies de la matrice cadastrale), visite terrain
Paysage	Recui des surfaces agricoles	Maintien des surfaces agricoles et en forêt en dehors des enveloppes urbaines existantes	Recensement agricole et visite terrain
Patrimoine local	Pression de plus en plus forte de l'urbanisation sur le patrimoine naturel communal	Maintien des surfaces en prairies, forestières et des zones humides	Recensement agricole, photographie aerienne, visite terrain et recensement des zones

Pfan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1- Papport de presentéen

Gestion économe de l'espace

Densité du bâti dans les zones Densité sur le bourg et le nouvellement village de Peuchaud urbanisées

Réalisation d'opérations de logements doubles, d'opérations de plus « denses » Mairie, cadastre

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2013 - Dossier d'approbation 1. Rapput ée presentation

## ANNEXES

ANNEXE 1 : Carte des contraintes à l'urbanisation

ANNEXE 2 : Evaluation des besoins quantitatifs

ANNEXE 3: Palette végétale

(SERVA special symmetry (SERVA) egyptech destination of the servaging of  $\epsilon_{\rm S}$  ) with the extension of the  $\epsilon_{\rm S}$  .

DESART ALLEMENT QUARTER DESERVATION DE L'ACTUAL L'ACTUAL L'ACTUAL DES L'ACTUAL DE L'ACTUAL

# ANNEXE 1 : CARTE DES CONTRAINTES A L'URBANISATION

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYACE - Février 2018 - Dossier d'approbation 1- Respect de présentation

# ANNEXE 2 : EVALUATION DES BESOINS QUANTITATIFS

# Calcui des besoins de logements au terme 2026 pour assurer le maintien de la population en nombre – « point mort »

Les mécanismes de consommation constatés au cours des périodes précédentes à LAPOUYADE démontrent qu'il est nécessaire de réaliser de nouveaux logements pour assurer le maintien de la population :

Cette hypothèse	204 (residences principales en Cette 2012) + 0 (renouvellement) + 9 libère	·	Evolution des logements vacants
Cette hypothèse ne consomme pas de logement.	0 logement	Hypothèse de travail : L'hypothèse proposée est une stagnation des résidences secondaires à leur valeur de 2012 qui était de 11 (valeur relietivement stable sur	Evolution des résidences secondaires
Ceite hypothèse consomme 9 logements.	490 (population des résidences principales en 2012) / 2,3 = 213 résidences principales  75 résidences principales  213 - 204 (nombre de résidences principales en 2012) = + 9 logements.	Commence of the commence of th	Desserement de la population  La construction de logements doit également der sufficiente pour assumer de nouveaux modes de comportements sociaux. En effet, à l'échelle nationale et départementale ainsi que dans la pilipart des communes, le principales est en basse. Cette évolution correspond au phéromène de desserament », elle s'explique par de rouveaux comportements sociaux somportements sociaux sugmentation du nombre de personnes célibataires, augmentation du nombre de personnes célibataires, augmentation des jeunes,  Elle implique donc une construction de logements toujours plus importante pour loger une population déspenses plus importante pour loger une population des jeunes y le propriet de la personate de la personate de la personate de la population des jeunes y la population des jeunes y la population des jeunes y la propulation des jeunes y la population des jeunes y la population des jeunes y la population de la personate de la population des jeunes y la population des j
Cette hypothèse ne consomme pas de logement.	242 (par. total de logements en 2012) x 1,001 (-0,1% sur 14 ans - entre 2012 el 2026) = 242 242 - 242 = 0 logement	Le parc de logements augmente de 24 logements entre 2007 et 2012 (doamées MSEE) alors que 18 logements ont été commencés sur la même période (aomées ETAGES). Cela réprésente un renouvellement de 2,75% sur la période 2007-2012 et un renouvellement du parc de 0,46% par an.  Hypothèse de trayali: le renouvellement du parc connu entre 2007 et 2012 est négatif (des locaux Cachièles on de la trayali: le renouvellement du parc connu entre 2007 et 2012 est négatif (des locaux Cachièles de lé trasfernés en legrements ou des logements déries en puseurs logements des propositions bien moindres sur la période 2012-2026.  Le taux de renouvellement annuel entre 2012 et 2026 est ainsi estimé à -0,1%.	Renouvellement du parc  Parallèlement à la construction de nouveaux logements certains logements sont denoils, abandonnés ou afécties à un autre usage (commerces, bureaux,). Partois, à l'inverse, ce phénomène ne se produit pas. Des locaux d'activités sont au contraire transformés en logements, ou des logements divisés en plusieurs logements supplémentaires.  Le renouvellement se calcule en comparant le nombre de logements construits durant une période inter-censitaire, et la variation du parc total de logements durant la même période.
Conclusion	Calcul	Commentaires	Période de calcul : 2012-2026

2018
SEDAN MANASACA QUESTION GERRAL REGISSIONS LIBERTARY LIBER PROPRIESTORY V BUTCHMAN AND MORE CITY 19
- 246 •

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation া সিক্ষানো নি presentation

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une hiutité du Hypothèse de travail : desserment = 20 (resélences logements. accombinants d'une de charger d'habitation en fonction de leurs besoins (nassance ou départ des des pourcentage à environ 10% en 2026 au enfants).  Commune de charger d'habitation en fonction de ce pourcentage à environ 10% en 2026 au enfants).
---

#### Récapitulatif :

Total	Résidences secondaires	Logements vacants	Desserrement des ménages	Renouvellement	
4-R	0	, ω	+9	0	

Pour maintenir sa population de 2012, LAPOUYADE doit construire environ **6 logements** d'ici à 2026 (soit un peuplus de 0,4 logement par an sur 14 ans = « point mort »).

Plan Local d'Urbanieme de LAPOUY &DE -- F∈vrier 2018 -- Dossier d'approbatica 1- Raprort de presentation

### ANNEXE 3: PALETTE VEGETALE



LA NATURE EN REFERENCE

dans la conception, la réhbailitation ou l'aménagement de nouveaux espaces. Pour assurer le maintien de la qualité paysagère communale et la valorisation du territoire, la première source d'inspiration doit être locale. La végétation, les scènes et motifs paysagers rencontrés, doivent être des références

Le choix de structures végétales adaptées (au contexte, au milieu, au site..) et cohérentes traduira plus justement

Plan Local d'Exhanisme de LAPOUYADE - Fevreir 2018 - Exissist d'approbation 1-Roppent de présentation



UN BOURG JARDIN...UN BOURG PARC EN REFERENCE

Source : L. Hils

Le bourg de LAPOUYADE traduit un caractère paysager et patrimonial fort. Les jardins, fleurs, potagers, arbres d'alignement, arbres de parcs, pelouses (...) s'unissent avec la pierre pour former au cœur d'un territoire agricole, naturel et forestier, une véritable ambiance de village parc. Les couleurs, odeurs, matières, perspectives sont autant de sollicitations et de richesses traduisant un cadre de vie privilégié.

C'est l'ensemble qui compose une atmosphère délicate et préservée.

. 248

<sup>. 249 -</sup>

Essences de parc. essences de la campagne alemour. essences de milleu humide, essences des jardirs de « mémé »	Sureau E. Silajuro,	Guier du bocage, végétation inche et diversifiée, troate	Neseter Véodration scorrainée, de la campagne alentour	Pomiler Young	Mensier Troene	Noyer Compalier Compalier		Roster	no.	des Indes		Parties Institute	76. T.	erane dyxne Robnier Glyche	O	
	I E E E E E E E E E E E E E E E E E E E	sfrée. kozate	me alemor				Végétation adaptée, contextualisée, champêtre		co		er Po				Roser Committee In The South Least.	

PROPOSITION D'UNE LISTE VEGETALE